

Point **COMM UNE!**



Point DOSSIER!

**Les animaux en
territoire communal**

pp. 11-22



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis 95 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec plus de 20'500 assurés, une fortune de plus de 3,3 milliards de francs et un parc immobilier dépassant 2000 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par  Retraites
Populaires

cip caisse
intercommunale
de pensions

SOMMAIRE!

Point UCV!

L'essentiel _____ p. 2

Commission communale de recours en matière d'impôts: rôle et fonctionnement _____ p. 4

Cybersécurité et péréquation au centre de la visite des districts _____ p. 8

Point DOSSIER ANIMAUX!

Comment gérer les poulaillers «de loisir» dans les communes? _____ p. 12

Rencontre avec le Dr Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal _____ p. 15

Des nouvelles formations sur les animaux pour la police _____ p. 16

Des zones de tranquillité pour la faune _____ p. 19

La gestion des animaux à leur décès _____ p. 20

Rencontre avec Jean-Marc Duc, surveillant de la faune _____ p. 22

Point COMMUNE!

Une plate-forme pour faciliter l'organisation de camps «à la neige» _____ p. 25

Toujours plus de compétences pour le monde d'aujourd'hui et de demain _____ p. 26

Point RANDO! _____ p. 28

Point ASSOCIATIONS!

AVSM! Une 72^e assemblée générale qui n'a pas manqué de sel _____ p. 31

ASCCGV! Retour sur l'assemblée générale _____ p. 35

AVDCH! 44^e assemblée générale _____ p. 38

ACVBC! 77^e assemblée générale: «Cette fois-ci, l'aventure a eu lieu» _____ p. 40

AVIATCO! Une 38^e journée technique à La Sarraz _____ p. 44

Point VAUD DU CIEL! _____ p. 46

Point AGENDA! _____ p. 49

ÉDITO!

Un Point CommUNE! qui a du chien



Chantal Weidmann Yenny
Présidente de l'Union des Communes Vaudoises Syndique de Savigny

En Suisse, comme dans tout pays démocratique, chaque personne jouit de certaines libertés garanties par la Constitution. Ses droits politiques s'exercent aussi bien au niveau communal qu'aux niveaux cantonal et fédéral. Nos politiques communales sont donc principalement orientées citoyens. Mais du point de vue de la loi, les animaux jouissent aussi d'un statut particulier: ils ne sont plus aujourd'hui simplement des choses dont on dispose à son gré, mais doivent être protégés pour eux-mêmes. Le dossier de votre magazine *Point CommUNE!* permettra de faire le point sur cette large thématique.

Que cela soit dans le domaine des animaux domestiques et de rente, de la santé animale et de la protection de la faune, les bases légales se sont étoffées au cours des dernières années impliquant aussi l'échelon communal, le plus souvent en tant que partenaire du Canton.

Le plus familier pour les communes est le recensement des chiens habitant leur territoire. Est également récurrent l'examen des dossiers de police

des constructions, que cela soit en zone à bâtir ou hors zone à bâtir. La détention d'animaux de loisir ou de rente répond en effet à des normes précises, surtout en termes d'espaces et d'usage du sol. La distinction entre exploitation agricole et non agricole n'est toutefois pas toujours aisée à expliquer aux citoyens surtout en ce qui concerne la détention de chevaux.

De manière plus ponctuelle, certaines communes gèrent des alpages. Le manque d'eau à la suite des canicules de cet été a mis en exergue que ces situations peuvent être critiques pour le bétail. L'engagement des communes est important et des démarches sont entreprises pour la réalisation d'étangs de stockage et de nouveaux abreuvoirs évitant ainsi les transports d'eau.

De nombreuses questions peuvent être soulevées soit par nos citoyens soit par les bases légales en vigueur. Ce numéro vous apportera quelques éclairages concrets sur la question et vous permettra de prendre connaissance d'actions entreprises au sein de notre échelon institutionnel. Nous vous en souhaitons une bonne lecture et remercions particulièrement les communes, qui par leur engagement, répondent à une multitude de questions, notamment celle sur les animaux. ■

IMPRESSUM!

Point CommUNE! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, à 2500 exemplaires. Distribué gratuitement aux communes membres et partenaires de l'UCV. Sur abonnement pour tout autre public via pointcommune@ucv.ch. Contenus disponibles en ligne sur ucv.ch et sur l'application mobile UCV App.

Comité de rédaction

Stéphanie Andrzejczak (UCV) ■ Patricia Audétat (AVSM) ■ Anne Devaux (ASCCGV) ■ Eloi Fellay (UCV) ■ Barbara Kammermann (AVDCH) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Pascal Petter (SOPV) ■ Charles Wernuss (AVIATCO)

Contacter la rédaction

Stéphanie Andrzejczak (UCV) - Chargée de communication et du *Point CommUNE!* ■ Av. de Lavaux 35 ■ case postale ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■ stephanie.andrzejczak@ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Chemin du Chêne 14 ■ 1020 Renens ■ Tél. 021 317 51 51

Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Av. Edouard-Dapples 54 ■ 1006 Lausanne ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page

idée, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch



L'essentiel

M. Jean-Marc Udriot, syndic de Leysin et député au Grand conseil, a remplacé M. Christophe Lanz au sein du **Comité de l'UCV**. Comme le prévoient nos statuts, M. Udriot sera officiellement confirmé à ce poste lors d'une prochaine assemblée générale.

Par ailleurs, plusieurs personnes ont intégré le Conseil des 50: M. Patrick Emery, syndic de Jorat-Mezières, pour représenter le district Lavaux-Oron, M. Laurent Crampon, syndic de Bursinel, pour le district de Nyon et M. Gaetan Aeby, syndic d'Avenches, pour le district Broye-Vully.



CHANGEMENTS AU SEIN DES ORGANES DE L'UCV



QUELLE EST LA MATURITÉ DE MA COMMUNE EN TERMES DE CYBERSÉCURITÉ?

Pour en avoir un aperçu, rendez-vous sur ucv.ch/cybersecurite (lien en vert à droite: «outil d'auto-évaluation») et complétez le questionnaire de **l'outil d'auto-évaluation** développé par Stéphane Müller, dans le cadre de son travail de Master. Vous obtiendrez les résultats directement. N'hésitez pas à lire, sur cette même page, la conclusion des travaux de M. Müller sur le niveau de maturité des communes vaudoises en termes de cybersécurité, obtenus notamment grâce à un sondage réalisé auprès des communes vaudoises.



CHANGEMENT DE PRÉSIDENTE À L'AVSM

L'UCV félicite **Patricia Audétat**, qui a été élue **présidente** de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) lors de leur dernière assemblée générale.



L'UCV souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres qui ont intégré les comités des associations partenaires de l'UCV qui contribuent à ce magazine.

L'UCV VOUS ACCOMPAGNE POUR LE PASSAGE À MCH2

D'ici au 15 janvier prochain, les communes vaudoises devront s'être déterminées sur leur année de passage à MCH2 (2025, 2026 ou 2027). Afin de vous accompagner dans ce changement fondamental, l'UCV a le plaisir de vous proposer un **cycle de formation** sur 4 jours destiné aux boursières et boursiers ainsi qu'aux personnes des services financiers (communes et associations intercommunales).

Informations complémentaires et pré-inscriptions sur ucv.ch/formation-mch2



SORTIE ANNUELLE DU COMITÉ DE RÉDACTION DE POINT COMMUNE!

Fin septembre dernier, avant la séance de rédaction, les membres du comité ont eu le plaisir de plonger dans **les coulisses de la RTS**, à Lausanne.

Lors de cette visite guidée, ils ont pu découvrir l'univers très marqué de chaque radio (La 1^{ère}, Espace 2, Couleur 3 et Option musique) mais aussi leur complémentarité, ce qui permet à la RTS de répondre aux attentes de tous les publics. Rencontres avec chroniqueurs-euses et journalistes ainsi que visite des studios et plateaux étaient aussi au programme de cette matinée au cœur de cette radio qui fête ses 100 ans cette année.



De haut en bas et de gauche à droite: Anne Devaux, Pascal Petter, Barbara Kammermann, Claude Froelicher, Steve Guenat, Charles Wernuss, Eloi Fellay, Stéphanie Andrzejczak, Jean-Marc Moreillon et Patricia Audétat.

Commission communale de recours en matière d'impôts: rôle et fonctionnement

Cet automne, l'UCV, en collaboration avec Me Xavier de Haller, organisait des séances d'information destinées aux membres des commissions de recours en matière d'impôts, de taxes communales ou de taxes spéciales.



Amélie Ramoni-Perret
Juriste à l'UCV



Xavier de Haller
Avocat et ancien président de la commission de recours à Lausanne

L'objectif? Mieux comprendre le rôle de cette commission et les procédures qui lui sont applicables. En effet, les règles de procédure et les droits des parties

doivent être respectés. A défaut, une décision rendue par cet organe communal pourrait être annulée en raison d'un vice de forme. Retrouvez dans cet article les points importants abordés lors de ces séances.

La commission de recours en matière d'impôts, qu'est-ce que c'est?

La commission communale de recours est une émanation directe de la séparation des pouvoirs à l'échelon communal.

En effet, elle a pour mission de contrôler l'application des règlements communaux lorsqu'un impôt ou une taxe est prélevé. Elle adopte donc la fonction et le rôle de l'organe «judiciaire» au niveau de la commune. Elle garantit la possibilité pour les justiciables de faire valoir leurs droits et de faire vérifier la légalité de la décision dont ils sont l'objet. Elle diffère ainsi des autres commissions permanentes qui mènent des débats politiques, ce qui n'est pas le cas de la

**ÉLAGAGE • GÉNIE FORESTIER
BOIS-ÉNERGIE • TRANSPORT
STABILISATION BIOLOGIQUE
TRAVAUX FORESTIERS**

Notre éventail de services va du simple élagage d'un petit arbre dans un jardin privé, jusqu'au débardage d'un site forestier et sa stabilisation biologique suite à une catastrophe naturelle.

**www.danielruch.ch • 021 903 37 27
1084 Carrouge (VD)**

souhaitez-vous avoir plus d'informations?

CONTACTEZ-NOUS AU 027 322 98 15

DONNEZ UN SENS À VOTRE SIGNALISATION

SIGNALISATION **MARQUAGE** **SIGNALISATION DYNAMIQUE** **MOBILIER URBAIN**

WWW.ELLGASS.CH

L. ELLGASS SA - Route de Renens 5 - 1030 Bussigny

Une centaine de personnes a assisté aux cinq séances d'information organisées sur ce thème.



commission de recours qui doit appliquer le droit et dont les décisions sont susceptibles d'un recours au tribunal cantonal.

Quel est son champ de compétence?

La commission de recours est compétente pour traiter des contestations en matière d'impôt foncier, d'impôt sur les chiens, de taxe déchets, de taxe d'eau ou d'épuration, de taxe de séjour, de taxe sur les équipements communautaires, etc. Le refus d'une exonération entre également dans son champ de compétence. Elle n'est pas compétente pour les contestations concernant les impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Comment est-elle composée?

Aux termes de l'art. 45 LCom, chaque commune doit instituer une commission de recours de trois membres au moins, nommés par le Conseil communal ou général au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. En pratique, les membres désignés font partie du Conseil, même si la loi ne le requiert pas obligatoirement. Il faut donc au minimum trois membres. Les règlements des Conseils généraux ou communaux peuvent prévoir plus de membres. Il est conseillé de conserver un nombre impair de membres. Une décision prise par la commission sans que tous les membres soient présents est nulle. A cet égard, il est opportun de prévoir dans le règlement du Conseil des suppléants pour le cas où un membre ne peut pas siéger (par exemple: trois membres et deux

suppléants). La composition de la commission peut changer en cours d'instruction à condition que tous les membres aient accès et connaissance de l'entier du dossier au moment de la délibération.

Que se passe-t-il en cas de conflit d'intérêts entre un membre de la commission et l'affaire à traiter?

Un membre de la commission de recours doit se récuser si le recourant est un membre de sa famille, s'il a un intérêt personnel dans l'affaire ou s'il fait preuve de prévention par exemple en cas de litige avec le recourant (art. 9 de la Loi sur la procédure administrative, ci-après: LPA-VD). Ainsi le seul fait de connaître un membre de la commission ne justifie pas une récusation.

Quelles sont les étapes de la procédure devant la commission de recours?

La procédure devant la commission de recours est régie par les art. 73 à 91 LPA-VD. Elle peut être détaillée de la manière suivante:

a. Réception et enregistrement du recours

En principe, la décision de taxation ou la facture doit indiquer qu'elle est susceptible de recours devant la commission de recours. L'adresse postale de cette dernière devrait être celle du Bureau du Conseil communal, soit en principe l'Hôtel de Ville ou la Maison de commune. Si un recours est adressé directement à

la Municipalité ou au service communal concerné, il doit être d'office transmis à la commission de recours.

A réception d'un recours, il faut vérifier si le recourant conteste la décision – que ce soit le principe de la taxe ou son montant –, auquel cas il faudra instruire le dossier, ou s'il souhaite simplement obtenir un arrangement de paiement. Dans cette deuxième hypothèse, il convient de le renvoyer vers le service compétent ou le boursier communal.

S'il s'agit bien d'un recours, il faut instruire le dossier. En premier lieu, il convient d'examiner les conditions de forme et le respect du délai de recours. Pour mémoire, le délai de recours est de trente jours. Ce délai commence à courir dès la notification de la décision au recourant. Lorsqu'une décision est adressée sous pli recommandé, la notification intervient dès la remise effective au destinataire, ou, s'il est absent, à une personne habilitée à recevoir un tel envoi (p. ex. un proche faisant ménage commun). En cas d'absence et que le postier laisse un avis de retrait, le délai commence à courir: 1) lors du retrait effectif à la poste ou 2) au terme du délai de garde de sept jours. La vérification de la date de notification peut se faire en consultant le suivi des envois sur le site internet de la poste. Lorsque la décision ou la facture est envoyée sous pli simple, elle est censée être parvenue dans les délais usuels si son destinataire admet l'avoir reçue. Si le destinataire conteste avoir reçu la décision dans le

délai usuel et que la décision n'a pas été adressée sous pli recommandé, l'autorité doit prouver la date de réception si elle entend plaider que le recours est tardif. A défaut, le recours est réputé déposé dans le délai.

b. Forme du recours

Le recours doit être formé par écrit et être signé par le recourant. Si ce dernier est la personne touchée par la décision, on dit qu'il a la qualité pour agir et il peut recourir seul ou par l'intermédiaire d'un mandataire (avocat, agent d'affaires ou une autre personne). Dans ce cas, il faut s'assurer que le recours est accompagné d'une procuration en faveur de ce mandataire. Le cas échéant, il faut lui impartir un délai pour la produire. Le recours doit être adressé à la commission de recours. La décision entreprise doit être jointe au recours. Néanmoins, le Tribunal cantonal admet que si la décision n'est pas jointe et qu'elle peut facilement être identifiée, le recours est néanmoins recevable. Le recours doit être motivé, contenir des conclusions et être signé par le recourant. Dans la mesure où le recours doit être signé de manière manuscrite, l'envoi d'un courriel dans lequel figure un courrier de recours signé est admissible. En revanche, un courriel contenant le recours sans signature manuscrite n'est pas admissible et il convient également d'impartir un délai au recourant pour signer son courriel, le scanner et le renvoyer.

c. Instruction du recours

S'il existe un doute sur les motifs de recours invoqués ou sur la volonté de l'administré de recourir ou simplement de demander un arrangement de paiement, il convient de l'interpeller et de lui demander de préciser la portée de son recours.

Afin de faciliter l'instruction du dossier et de garantir le droit d'être entendu des parties, il est opportun de transmettre le recours et ses éventuelles annexes à la Municipalité et de

lui demander de se déterminer par écrit. A réception des déterminations de la Municipalité, il faut les transmettre au recourant. Le droit d'être entendu de ce dernier lui donne le droit à cette communication.

d. Audition du recourant et mesures d'instruction

La loi (art. 47 LICom) impose à la commission de recours de convoquer le recourant à une audition. Bien que la loi ne le précise pas, il apparaît nécessaire de convoquer également la Municipalité à cette séance afin de respecter son droit d'être entendu. Le recourant peut renoncer à cette audition. Partant, il peut être utile de le préciser sur la convocation qui lui est adressée.

Au début de l'audition, il est opportun que le président de la commission de recours interpelle les parties sur la nécessité de tenir un procès-verbal de la séance et sur un éventuel motif de récusation à l'encontre d'un des membres de la commission. Ensuite, chaque partie doit pouvoir s'exprimer. Le recourant doit pouvoir développer les raisons qui justifient son recours. Ensuite la Municipalité doit pouvoir répondre. Les membres de la commission doivent aussi pouvoir poser des questions aux parties. Au terme de l'audition, il faut interpeller les parties en leur demandant si elles ont encore des mesures d'instruction à requérir. Si des faits sont douteux, la commission peut ordonner les mesures d'instruction nécessaires. Elle peut notamment auditionner des témoins, ordonner la production des pièces ou mettre en œuvre une expertise.

e. Décision de la commission de recours et notification

Après l'audition des parties et pour autant qu'il n'y ait plus de mesures d'instruction, la commission de recours doit délibérer à huis clos, hors la présence des parties. Elle doit arrêter l'état de fait et vérifier la base légale sur laquelle repose la décision prise

par la Municipalité. La commission prend sa décision à la majorité simple.

La décision est ensuite rédigée et signée par le président de la commission de recours. La décision doit être notifiée aux parties (recourant et Municipalité) par courrier recommandé. Elle doit être signée à tout le moins par le président de la commission, indiquer les motifs et les voies de droit, à savoir le recours dans les trente jours à la Cour de droit administratif du Tribunal cantonal. ■

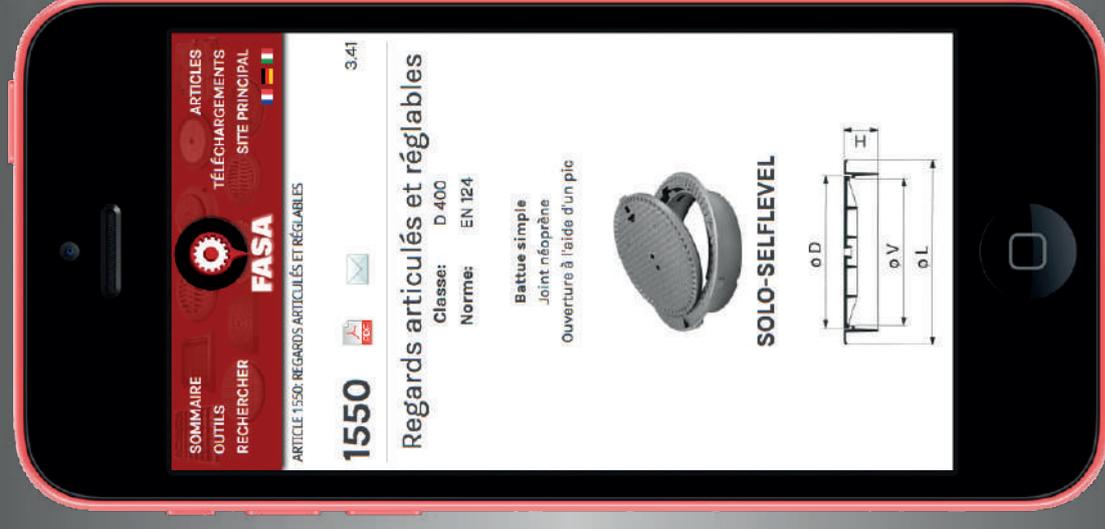
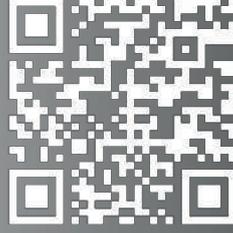
Pour de plus amples informations sur le sujet, rendez-vous sur ucv.ch/formations/seances-et-ateliers/recours-impots et retrouvez la présentation faite lors de ces séances ainsi que d'autres documents utiles.

FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.

FONTES DE VOIRIE BAUGUSS GHISA STRADALE



FASA



CH - 1957 Ardon

+41 27 305 30 30

+41 27 305 30 40

www.fasa.ch

fontevoirie@fasa.ch

Cybersécurité et péréquation au centre de la visite des districts

Du 25 août au 16 septembre derniers, la présidente de l'UCV, accompagnée de ses collègues du comité et d'une partie du secrétariat, est allée à la rencontre des deux cent septante-huit communes membres de notre association.



Eloi Fellay
Directeur de l'UCV

La forte participation à cette visite des districts nous réjouit et démontre l'intérêt de nous rassembler pour discuter de l'avenir de l'Union des Communes Vaudoises et de nos positionnements.

Outre les désignations complémentaires dans nos organes (voir «L'essentiel» en page 2), ces riches échanges ont donné l'occasion à nos membres d'exprimer leurs préoccupations et attentes par rapport à la thématique de la cybersécurité et au sujet de l'initiative SOS Communes.

Cybersécurité: une complémentarité Canton-Communes à développer

Dans ce domaine, les opportunités de collaboration entre les Communes et le Canton peuvent être regroupées en trois volets interdépendants: la prévention, la réaction en cas d'attaque ou d'incident et la résilience.

La discussion s'est concentrée sur une proposition, élaborée par un groupe technique, de mutualiser des ressources au sein de l'équipe cantonale en charge de ces questions pour servir les communes. En résumé, il s'agirait de financer ces ressources via les associations faitières des communes, pour s'assurer d'une disponibilité de spécialistes à même d'intervenir dans les communes en cas d'attaque. Ces ressources devraient aussi assurer une veille active et des prestations de conseil pour les volets de cyber-prévention et de cyber-résilience, tout en respectant le principe d'autonomie communale.

A quelques rares exceptions, les communes présentes ont fait part de leur intérêt à bénéficier de services mutualisés au niveau de l'équipe des spécialistes de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) en matière de cybersécurité. Elles ont chargé leur faitière de poursuivre les discussions et négociations avec le partenaire cantonal. Il s'agira dès lors d'affiner le projet pour avoir

des éléments plus concrets à proposer lors d'une assemblée générale durant laquelle nous adapterions les cotisations à la hausse pour couvrir les frais liés à ce que nous pourrions qualifier de contrat de prestations. Le détail des prestations demandées devra bien évidemment être le plus clair possible.

Sans pouvoir reporter ici tous les retours, les éléments principaux relevés qu'il s'agit de retravailler sont les suivants:

- La quantité de ressources supplémentaires de la DGNSI doit non seulement prévoir une capacité d'intervention dans les communes, mais aussi couvrir les associations intercommunales dont l'informatique serait indépendante des communes.
- La diversité des approches retenues à ce jour par les communes implique que des clarifications sur les chevauchements entre ces nouvelles prestations et des contrats offerts par d'autres partenaires puissent se faire. Les communes qui ont déjà fait le choix d'une assurance en cas de cyberattaque ou qui ont fortement externalisé leur informatique doivent pouvoir ne payer qu'une seule fois chaque prestation.
- Si la solution ébauchée prévoit l'intervention de spécialistes du canton qui ne seraient dès lors pas facturés, l'appui complémentaire d'entreprises privées reste toutefois souvent nécessaire. Il s'agit donc de faire en sorte que les partenaires privés actuels du canton puissent intervenir aussi dans les communes en cas d'attaque. Cette assurance de disponibilité de l'écosystème vaudois privé de cybersécurité devrait dans la mesure du possible être intégrée à ce contrat de prestations.



- Indépendamment de leur taille, certains de nos membres estiment être plutôt bons élèves en la matière et souhaitent que cela soit pris en considération par une tarification différenciée. En fonction du degré de délégation de l'informatique communal à des partenaires externes, d'autres s'interrogent sur la capacité d'action du Canton sur des serveurs, propriétés d'entreprises informatiques privées ou sur un cloud. Pour les communes à l'informatique externalisée, il s'agit aussi de savoir quelle partie de leur sécurité est effectivement externalisée.
- Tout en soulignant qu'il y a un certain degré d'urgence à mettre en place une solution, la question de la durée du contrat de prestations et les conditions de son interruption doivent aussi faire l'objet d'une approche prudente pour éviter de créer des charges pérennes, voire en augmentation, qui seraient simplement financées ad vitam aeternam par les communes.
- Un contrôle effectif et un reporting structuré doivent être mis en place par les associations faitières et le prestataire (DGNSI) pour s'assurer du travail réalisé et permettre d'adapter les éléments à l'évolution du domaine.

Notons encore que la direction de l'UCV a bien pris note des préavis négatifs en l'état de certains de ses membres qui estiment soit qu'ils sont capables de répondre en toute autonomie et surtout en toute indépendance du Canton à cette problématique.

Il semble utile de préciser que dans ce domaine, chaque effort consenti par les communes diminue la vulnérabilité. Aucune solution mutualisée ne devrait constituer un frein à la montée en puissance de chaque commune à son niveau. Une préparation à la gestion de crise par exemple est une prérogative communale essentielle, que ce soit en matière de cybersécurité ou d'autres crises probables.

À la suite de ces visites, la direction de l'UCV a fait remonter le préavis majoritairement positif au groupe technique et au comité de pilotage politique, ainsi que les questions ouvertes. Le travail a pu reprendre pour pouvoir établir d'ici au premier semestre 2023 un contrat de prestations et une tarification à soumettre lors d'une assemblée générale.

Une participation active de l'UCV à l'élaboration d'un contre-projet à SOS Communes

Autre sujet au menu de nos visites: la péréquation. En ce début d'automne 2022 ce sujet prenait une orientation particulière liée à la pression temporelle mise par l'initiative SOS Communes.

Si la concrétisation lors de la clôture de l'exercice 2021 des engagements pris précédemment par le Conseil d'Etat a bien été accueillie par les communes (c'est en moyenne un peu plus d'1 point 1/2 d'impôts communaux qui sont restés dans les caisses des communes grâce à l'accord négocié par l'UCV), le dossier de la péréquation nécessite toujours une attention soutenue.

Entre une certaine lassitude, une méconnaissance parfois liée à la complexité du système actuel, des positionnements politiques partisans ou des intérêts financiers communaux forcément divergents, les échanges ont été vifs. Aucune intervention n'a pour autant manqué de courtoisie ou de recherche de solution équilibrée. Un débat serein semble donc possible entre les communes sur la péréquation, pour autant qu'elles puissent bénéficier d'une collaboration cantonale active, politique et financière, pour trouver de nouveaux équilibres.

Quant à l'initiative SOS Communes, elle n'a pas récolté les faveurs des assemblées dans la grande majorité des districts. D'autres pistes évoquées par Madame Weidmann Yenny semblent faire plus largement consensus. Ainsi une révision à la baisse de la participa-

tion des communes à l'augmentation de la participation à la cohésion sociale, actuellement à 33%, a été largement soutenue; même si d'aucuns ont partagé leur posture en faveur d'une équivalence fiscale absolue en matière de politique sociale. Malgré des craintes compréhensibles pour des communes à la situation géo-topographique particulière, une réforme en profondeur des dépenses thématiques doit être considérée comme une opportunité.

Fort du constat que la mise en œuvre de l'initiative SOS Communes dans le système actuel entraînerait des conséquences redistributives massives entre les communes, et après avoir entendu ses membres lors de cette visite des districts, le comité de l'UCV a décidé de s'impliquer activement dans l'élaboration, avec le Conseil d'Etat, d'un contre-projet ambitieux à l'initiative SOS Communes.

Tous les blocages et faiblesses du système actuel doivent être pris en considération dans une nouvelle version de la Loi sur les péréquations intercommunales. Celle-ci devra continuer de modérer les déséquilibres effectifs de capacités fiscales et compenser des charges excessives liées à des caractéristiques non influençables par les choix des collectivités locales, sans pour autant être confiscatoire. Un accord stable, c'est-à-dire qui puisse subsister durant une à deux législatures, sur le financement de la participation à la cohésion sociale ou la facture policière doit aussi être trouvé durant les travaux liés à ce contre-projet. Il y va de la stabilité de la relation Canton-Communes et de la stabilité des institutions au service de la population de ce canton.

Nous ne saurions terminer ce retour sur la visite des districts 2022 sans remercier les communes qui nous ont accueillis. Un accueil toujours amical, ponctué agréablement par des mises en valeur du patrimoine culinaire et viticole de ce canton. ■

PROGRAMME DES FORMATIONS

INSCRIPTIONS

 ucv.ch/formations

RENSEIGNEMENTS

 021 557 81 30
 formations@ucv.ch

TOUJOURS INFORMÉS

 avec notre application mobile
UCV App
 sur notre site internet
ucv.ch
 sur LinkedIn
[linkedin.ch/company/ucv](https://www.linkedin.com/company/ucv)



L'UCV est partenaire du CEP
Bénéficiez d'un rabais
d'environ 15% sur les
formations CEP



cours

nouveau
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
COMMUNES, COMMUNIQUEZ!
COMMUNES ET MÉDIAS, MODE D'EMPLOI
CYBERSÉCURITÉ : CONCEPTS ET ENJEUX
GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX (AVEC COSEDEC)
GESTION DU PERSONNEL DANS LES COMMUNES
nouveau
GOUVERNANCE DES DONNÉES ET STRATÉGIE NUMÉRIQUE
CYCLE DE FORMATION MCH2
LEADERSHIP : LES OUTILS EFFICIENTS À DÉPLOYER
LES BASES DU PILOTAGE COMMUNAL
PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DANS
LES COMMUNES (AVEC LE BUD)
RÉUSSIR UN PROCESSUS PARTICIPATIF (AVEC SANU)
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LES COMMUNES
STRATÉGIE ET PILOTAGE DE L'ACTION COMMUNALE

module 1
COMPTE DU BILAN
COMPTE DE FONCTIONNEMENT
COMPTE DES INVESTISSEMENTS

module 2
BOUCLEMENT DES COMPTES
GESTION DES SALAIRES
GESTION DES DOMAINES AUTOFINANCÉS
PRÉPARATION DU BUDGET
PROCÉDURE DE POURSUITE
TVA DANS LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

module 3
ANALYSE ET PLANIFICATION FINANCIÈRES
CONTRÔLE INTERNE

Chaque cours peut être suivi individuellement ou regroupé par module
de niveaux différents, selon les places disponibles

une prestation

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES

Dossier animaux!

Les animaux en territoire communal

La pandémie a donné lieu à un véritable boom du nombre d'adoption d'animaux de compagnie. On compte ainsi, en 2022, dans le canton de Vaud, 85 888 chats et 59 400 chiens, sans compter les autres types d'animaux.

Que ce soit en ville ou en campagne, ces derniers prennent ainsi de plus en plus de place dans nos foyers et dans nos communes. Quel rôle les communes ont-elles à jouer vis-à-vis de ces animaux? De quelle vigilance doivent-elles faire preuve? Quelles sont les obligations des communes et celles du canton? Découvrez-le dans ce dossier traitant principalement des animaux de compagnie, au travers d'interviews, d'articles de fond et d'exemples.

Comment gérer les poulaillers « de loisir » dans les communes? _____ **p. 12**

Rencontre avec le Dr Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal _____ **p. 15**

Des nouvelles formations sur les animaux pour la police _____ **p. 16**

Des zones de tranquillité pour la faune _____ **p. 19**

La gestion des animaux à leur décès _____ **p. 20**

Rencontre avec Jean-Marc Duc, surveillant de la faune _____ **p. 22**



Comment gérer les poulaillers « de loisir » dans les communes ?

Depuis quelques années, les particuliers sont nombreux à adopter des poules pour leurs œufs, le recyclage des déchets verts ou encore l'éducation des enfants à la nature. L'installation et la gestion de poulaillers doivent néanmoins respecter plusieurs exigences légales.



Robin Hottelier
Conseiller en aménagement
du territoire à l'UCV



Stéphanie Andrzejczak
Chargée de communication
et du magazine
Point CommUNE!
à l'UCV

la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). Cet enregistrement, qui est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010, est important pour :

- la surveillance de la santé animale ;
- la lutte contre les épizooties ;
- la traçabilité des denrées alimentaires d'origine animale.

auprès de la Municipalité, conformément aux articles 103 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et 68 de son règlement d'application (RLATC).

Dans certains cas, une dispense d'enquête publique dans le cadre de la procédure d'approbation peut être envisagée. Il est, dans tous les cas, nécessaire d'en informer son voisinage au préalable.

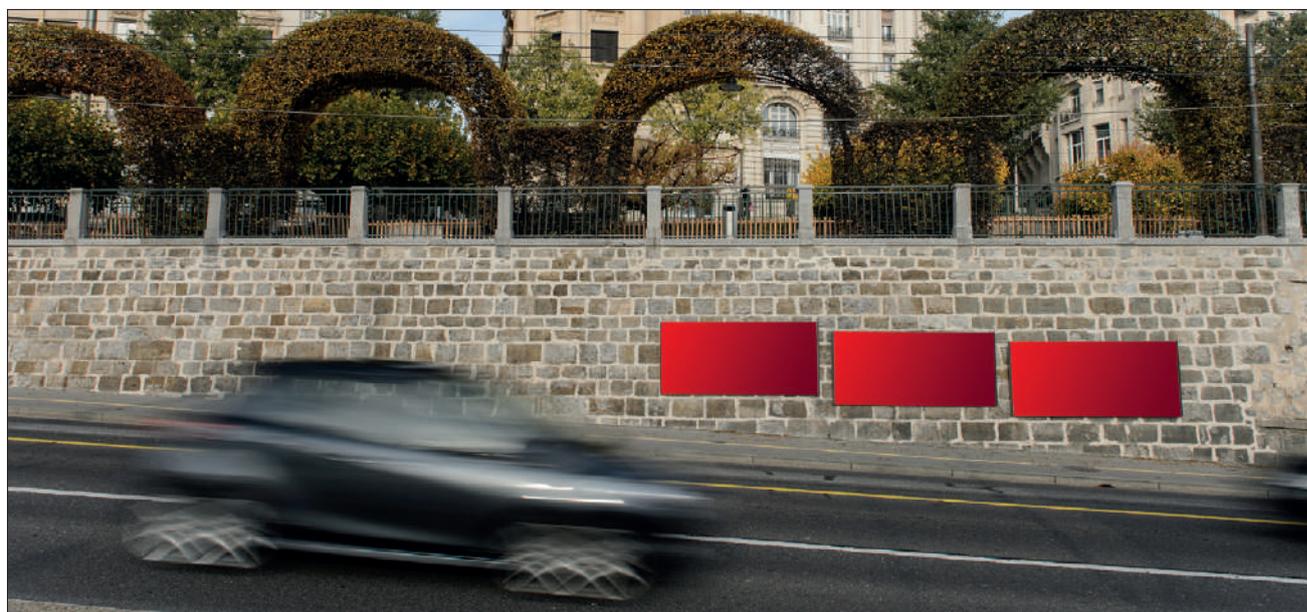
La demande d'autorisation renseigne notamment sur le nombre de poules détenues ainsi que sur la présence éventuelle d'un coq.

Déclarer ses poules

Que l'on possède des poules à des fins d'élevage ou de loisir, leur détention doit être enregistrée auprès du service cantonal de coordination. Dans le canton de Vaud, il s'agit de les déclarer auprès de la Direction générale de l'agriculture, de

La demande de permis de construire auprès de la commune

Du fait de son éventuelle nuisance (odeurs, bruit, parasites, etc.), l'aménagement d'un poulailler doit faire l'objet d'une demande de permis de construire



Présence publicitaire marquante dans le canton de Vaud grâce à l'offre publicitaire très complète d'APG|SGA.

Mobilité en hausse, croissance démographique, acceptation élevée et opportunités publicitaires innovantes. Avec la publicité extérieure, vous obtenez une visibilité inégalée.

apgsa.ch/easy

APG|SGA
Out of Home Media



Le respect du règlement général de police de la commune

Certaines communes ont intégré à leur règlement général de police des précisions pour les détenteurs d'animaux. Souvent, ce dernier précise que les propriétaires doivent prendre toutes les mesures utiles pour empêcher les animaux de porter atteinte à la sécurité publique ou à celle d'autrui, de commettre des dégâts, d'errer sur le domaine public, de salir la voie publique ou encore de gêner le voisinage, par leurs sons et odeurs.

Les autorités peuvent aussi interdire de détenir un coq car, si l'on n'habite pas dans un lieu isolé, le chant de celui-ci risque d'être à l'origine de nombreuses disputes entre voisins. En effet, comme expliqué dans le *Point CommUNE!* n°80 (pages 14 et 25), cette catégorie de bruit n'a pas de valeur limite et c'est à la Municipalité d'émettre ou non des directives à ce sujet.

D'autres exigences pour le bien-être animal

La détention de poules doit par ailleurs respecter la Loi sur la protection des animaux (LPA) mais aussi l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) et celle sur les épizooties (OFE).

Parmi ces exigences et les recommandations à ce sujet, on retient, par exemple, que:

- La poule ne peut pas être détenue seule (tout comme le lapin, le perroquet, le poisson rouge et d'autres animaux).
- Les poules doivent, en plus du poulailler, avoir accès à un enclos extérieur durant la journée.
- Les locaux dans lesquels les animaux séjournent le plus souvent doivent être éclairés par de la lumière du jour.
- Au moins 20% de la surface au sol sur laquelle les animaux peuvent se déplacer doit être recouvert d'une litière en matériau approprié pour que les animaux puissent la gratter, la picorer et y prendre un bain de poussière.
- Pour 2 à 6 poules, il faut avoir un poulailler d'une superficie d'au moins 2 m² et d'une hauteur intérieure d'au moins 1.5 m. A noter aussi que les poules détenues à des fins de loisir doivent bénéficier de plus d'espace que celles détenues à des fins de rente.
- Chaque poulailler doit disposer d'au moins deux perchoirs installés à différentes hauteurs. Ces perchoirs doivent se trouver à au moins 50 cm au-dessus du sol et être espacés d'au moins 50 cm du plafond.

La fiche thématique de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire concernant la détention des poules à titre de loisir fournit aussi des recommandations très utiles. Elle est disponible sur blv.admin.ch (sous Animaux / Protection des animaux / Détention d'animaux sauvages et de compagnie / Volailles / Informations spécifiques sur les poules / Fiche thématique: La détention de poules à titre de loisir).

Posséder des poules à titre de loisir n'est donc pas une mince affaire puisque, outre l'investissement financier et en temps que cela représente, cela nécessite de respecter tout un processus administratif, qui passe notamment par la Municipalité, et de nombreuses exigences légales. ■

Quelles exigences pour les autres animaux «de loisir»?

Rendez-vous sur blv.admin.ch (sous Animaux / Protection des animaux) pour retrouver ces informations. De nombreuses fiches thématiques existent pour chaque type d'animaux. A noter que les Municipalités peuvent aussi émettre des directives pour les animaux dans leurs communes, via leur règlement général de police.



ILS PARLENT DE MEETING !

Découvrez le témoignage de nos clients en vidéo



MEETING

**PLUS QU'UNE SOLUTION DE GESTION DES SÉANCES,
UNE AIDE À LA DÉCISION !**

- ✓ **PARTAGEZ L'INFORMATION ET LES DOCUMENTS**
avant, pendant et après vos séances
- ✓ **DÉLÉGUEZ LA PRÉPARATION DES POINTS**
aux différents services
- ✓ **AUTOMATISEZ LA CRÉATION ET LA DIFFUSION DES PV**
et des extraits
- ✓ **ASSUREZ LE SUIVI DE VOS DÉCISIONS**
et des discussions
- ✓ **ACCÉDEZ À L'HISTORIQUE COMPLET DES POINTS ET DÉCISIONS**
grâce aux fonctions de recherche

Groupe T2i, éditeur de logiciels et prestataire de services, accompagne les collectivités publiques dans leur démarche de digitalisation depuis plus de 35 ans.



GROUPE T2i - 058 666 20 20
contact@groupe-t2i.com
www.citizen.ch
SIERRE - RENENS

Rencontre avec le Dr Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal

Le docteur Giovanni Peduto nous éclaire sur la collaboration entre service cantonal et communes pour tout ce qui a trait aux animaux.

Comment collaborez-vous avec les communes ?

Dans la plupart des domaines, il n'y a pas réellement de délégation des tâches de la Direction des affaires vétérinaires (DAVI) aux communes. Les communes ont cependant des connaissances de proximité qui, si elles sont transmises à la DAVI, peuvent permettre à celle-ci d'agir rapidement en vue de préserver le bien-être, la santé des animaux et la sécurité publique.

« Les **communes** sont un **maillon important** de la chaîne d'**information**. »

Ainsi, sans qu'une compétence précise soit nécessairement confiée aux communes, par le droit vétérinaire, ces dernières sont un maillon important de la chaîne d'information. C'est par cette transmission d'information que les communes collaborent avec la DAVI.

Dans certains domaines, comme les affaires canines, la collaboration entre le service cantonal et les communes va au-delà de la transmission d'information. La DAVI peut ainsi déléguer des tâches d'enquête, de surveillance ou d'exécution. C'est notamment le cas des procédures d'octroi des autorisations de détention de chiens potentiellement dangereux ou d'enquêtes relatives à des chiens mordeurs, où canton et communes se répartissent les tâches, voire se secondent en fonction de la complexité des cas. Il est vrai cependant que cette forme de collaboration reste extrêmement rare, dès lors que les communes doivent disposer de l'infrastructure nécessaire pour assumer les tâches déléguées par le canton.

A quel moment doivent-elles vous contacter ?

Les communes, en tant que maillon de la chaîne d'information, sont tenues de transmettre à la DAVI les cas de maltraitance ou de négligence envers les animaux. Elles sont également tenues de signaler, si ces éléments sont portés à leur connaissance, tout symptôme suspect d'épizooties. Par épizooties on entend les maladies à déclaration obligatoire listées dans le droit fédéral, telle la grippe aviaire, la brucellose, la peste porcine ou la rage. Finalement, la Loi sur la police des chiens établit à son article 24 un principe d'annonce impliquant que les communes informent la DAVI des cas où « un chien a blessé ou agressé des êtres humains ou des animaux ou présente des dispositions agressives élevées ou des signes de troubles comportementaux qui sont problématiques du point de vue sécuritaire. »

Dans quel(s) cas intervenez-vous dans une commune ?

Plus qu'intervenir dans une commune, la DAVI intervient dans le lieu de détention d'animaux d'une commune donnée afin d'effectuer des contrôles et des inspections et, le cas échéant, prendre des mesures par rapport au détenteur de ces animaux. Comme déjà précisé, ces interventions se font dans le cadre de la mise en œuvre des législations sur la protection des animaux, sur la police des chiens et sur les épizooties. Dans certains cas d'épizooties cependant, pour que la mesure de lutte appliquée chez le détenteur soit efficace, l'intervention nécessite des dispositions à l'échelle du territoire communal. Ainsi, pour lutter contre la propagation de certaines maladies comme la grippe aviaire ou les loques des abeilles, il est nécessaire

de restreindre le déplacement d'animaux dans certaines zones. Ce zonage territorial rend souvent indispensable la participation de la commune dans la diffusion des informations relatives aux restrictions en vigueur sur son territoire.

Dans le cadre d'un contrôle ou de l'exécution d'une décision en application de la législation sur la protection des animaux, il pourrait également s'avérer nécessaire pour la DAVI de compter sur la collaboration de la commune. Cette possibilité est prévue à l'article 8 de la Loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux (LVLPA). ■

Propos recueillis par Stéphanie Andrzejczak, chargée de communication à l'UCV.

Des nouvelles formations sur les animaux pour la police

La FOCO, ou formation continue telle qu'on la désigne dans le jargon policier, s'étoffe d'année en année. En parler c'est évoquer aussi, dans le cadre (animalier) de ce numéro, les cours NAC (nouveaux animaux de compagnie). Et il y en a de plus en plus de ces «nouvelles» petites ou grosses bêtes qui apprivoisent nos logis, qui s'en échappent ou qu'on abandonne.



Pascal Petter
Secrétaire général
des Polices communales
vaudoises

Les agent-es de police, à qui toute question peut être posée en termes de sécurité personnelle, de circulation routière, de conflits de voisinage, de vols, etc., se voient parfois interpellés pour des situations particulières. Dans un passé relativement récent, appeler la police pour un problème d'animal de compagnie signifiait au pire une morsure de chien ou une invitation à récupérer un chat perché sur la faite d'un toit. De nos jours, libre circulation des personnes aidant, dopée par des sites internet dédiés, l'acquisition de reptiles, de rapaces, d'araignées et de tous autres prédateurs à poils ou à plumes devient banale. Une banalité que notre société moderne pense toujours pouvoir contrôler... jusqu'à un appel à la centrale d'alarme de la police!

Pourtant il était inoffensif, lui, le bébé boa

Que faire dès lors que l'on a affaire à un jeune boa constrictor émergeant, en quête de nouvelles sensations, de la cuvette des WC du voisin du dessus? Ou à une mygale descendant prestement le mur donnant sur la terrasse du voisin du dessous..., lequel, les doigts de pieds en éventail, étendu sur un gazon fraîchement tondu, porte fièrement sur le torse une souris blanche qu'un faucon pèlerin, soustrait lui aussi à la surveillance de son «maître», vient de cibler; avant de fondre sur elle (la souris) en piqué...

Sans formation ad hoc, et en l'absence des propriétaires concernés,

peut-être à même de savoir comment «procéder», la marge d'erreur d'une action policière potentielle grandit... et le danger d'endosser le rôle de victime collatérale aussi. Les cours NAC sont là pour anticiper ce type de situations (on pardonnera le caractère particulièrement fictif de l'exemple ci-dessus destiné à imaginer le propos; comme l'absence de nom de celui qui, finalement les jambes à son cou, a échappé aux attaques de la mygale et du faucon)!

La formation continue en bref...

Comme le professait un sage: «L'intelligence ce n'est pas (de faire) ce que l'on sait, mais ce qu'on fait quand on ne sait pas.» Le bon sens, parfois efficace dans une situation inédite, appelle aussi

à approfondir ses connaissances. La formation continue – toutes disciplines confondues – trouve ainsi sa pleine et entière pertinence. Des cours NAC ont ainsi été enseignés au personnel de police par des spécialistes animaliers, pour la première fois en 2019, avec des expert-es du zoo de la Garenne. Ces cours ont continué après la pandémie, avec une nouvelle édition le 15 novembre dernier, cette fois-ci au Tropiquarium de Servion. Le but? Enseigner à un maximum de collaboratrices et collaborateurs les bons gestes pour nombre de catégories d'animaux de compagnie, partis en villégiature.

Mais parler de formation continue, nouvelle, ne doit pas occulter toutes celles déjà existantes et renouvelées en



Concours annuel des conducteurs de chiens vaudois, organisé à Penthéraz les 12 et 13 octobre derniers par la Police cantonale vaudoise.

Les lauréats sont de gauche à droite: Le sergent Stephan Paillard (2^e du classement) de la Police du Nord vaudois, le sergent-major Christophe Greffier (vainqueur du concours) de la Police Nyon Région et le brigadier Grégory Marchand (3^e) de la Police du Nord vaudois.



lien avec l'évolution de notre société. Chaque corps de police consacre ainsi, selon ses effectifs, des dizaines et des dizaines d'heures annuelles à une mise à niveau des connaissances ou des pratiques acquises à l'école de police: premiers secours, massage cardiaque, tir, dialogue avec les minorités, assistance auprès d'opprimés ou perfectionnement de conduite, en constituent quelques-unes.

... pour toutes et tous, dès la fin de la formation de base (FOBA)

Il y a aussi, et elles suscitent d'emblée la sympathie du public, les brigades canines que le canton et certains corps de police communaux entraînent quotidiennement. La recherche de personnes disparues, la détection de drogue, ou l'aide à l'intervention pour les brigades éponymes, par exemple, requièrent de la part du personnel et des « animaux enrôlés » une formation régulière et continue tout au long de leur carrière.

Des infrastructures adaptées aux besoins d'aujourd'hui et de demain, la

recherche inlassable d'une relève de qualité exigeant un encadrement professionnel « de sorte », ne sont pas de vains mots. Ils constituent l'un des objectifs majeurs d'une sécurité de proximité voulue et attendue par la population. Former le personnel signifie aussi former des cadres, des instructeurs et spécialistes appelés à transmettre leur savoir. L'aspirant-e terminant sa formation à l'académie de police, puis dans

son corps de police, en vue de l'obtention d'un brevet fédéral, devient avec le temps, selon ses compétences, ses aspirations et son travail, un-e interlocuteur-trice de qualité dans sa branche de prédilection. C'est dire combien est varié le métier de policier-ère: un seul métier certes, mais plusieurs professions à la clé quelle que soit la couleur des parements fièrement portés. ■

Des réglementations spécifiques pour les chiens

Certaines communes vaudoises ont intégré à leur règlement général de police des règles spécifiques pour les chiens. C'est le cas de la commune de Payerne, via l'article 72 de son règlement communal de police. Nombreuses sont aussi les Municipalités à proposer des cartes sur leur site internet afin d'informer les propriétaires de chiens des lieux où les canidés sont autorisés ou interdits dans leur commune. C'est aussi l'occasion pour les communes de rappeler que du 1^{er} avril au 15 juillet, il est obligatoire de tenir son chien en laisse en forêt, lisières de forêt et prairies attenantes, ce qui inclut les forêts situées en zone urbaine. Quelques communes, comme Lausanne, ont pour leur part créé des aires d'éducation canine ou des espaces pour chiens en liberté.

HENRY

recycling

VOS DÉCHETS, LE COMBUSTIBLE DU FUTUR !



Route de la Venoge 14
1302 Vufflens-la-Ville
Tél. 0800 44 22 22
www.henry-recycling.ch

UNE MARQUE DE :

HENRY
TRANSPORTS



PRESTATIONS AUX COMMUNES

ASSISTANCE

MARCHÉS PUBLICS

Conseils et prestations dédiés aux communes :

- **lors des phases préliminaires**
- **durant la phase d'appels d'offres**



Prenez contact pour définir
le périmètre de vos besoins!

www.fve.ch/communes

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Des zones de tranquillité pour la faune

En octobre dernier, le canton de Vaud dévoilait la carte des zones de tranquillité de la faune (ZTP) dans les Alpes vaudoises. Le but? Concilier la pratique des activités de loisirs avec les besoins de repos de la faune sauvage.

Tétras-lyre, chamois, bouquetin, aigle royal, marmotte, lagopède alpin, etc., nombreux sont les animaux sauvages qui vivent dans les Alpes vaudoises et qui ont besoin de tranquillité avant de faire face aux températures, parfois extrêmes, de l'hiver.

Or, l'art. 2 al. 4 du règlement d'application de la Loi sur la faune (RLFaune) du 1^{er} juillet 2019 prévoit que le Département (DGE) «après avoir pris l'avis des milieux concernés, peut créer des zones de tranquillité pour la faune, afin d'assurer sa protection contre les dérangements dus aux activités de loisirs et au tourisme. Il édicte des dispositions particulières concernant ces zones.»

C'est ainsi que des zones ont été définies dans les Alpes vaudoises, certaines sont contraignantes et d'autres recommandées. La délimitation de ces zones est le résultat d'un long travail qui s'est appuyé sur une démarche participative, laquelle a réuni un panel de près de 200 personnes, incluant les autorités locales, les acteurs du tourisme et des loisirs ainsi que les milieux de la protection de la nature.



Le tétras-lyre fait partie des animaux sauvages vivant dans les Alpes vaudoises.

Rencontre avec Jean-Marc Udriot, syndic de Leysin, qui a pris part à cette démarche participative.

Comment la commune de Leysin a-t-elle été impliquée pour définir ces zones?

Les communes concernées ont collaboré avec la Direction générale de l'environnement (DGE) pour définir les zones de tranquillité, en parallèle à l'élaboration du Plan directeur touristique des Alpes vaudoises. Des ateliers participatifs ont été initialement organisés par l'Etat, puis plusieurs allers-retours ont eu lieu entre les communes et les services de l'Etat jusqu'à l'élaboration de la version finalement publiée.

Dans le secteur des Tours d'Al, Mayen et Famelon, il s'agit également d'une interdiction de sortir des itinéraires autorisés, en cas de neige. Ces secteurs situés au-dessus du domaine skiable font déjà l'objet d'une protection au travers du Plan d'affectation du domaine touristique. Les itinéraires à ski autorisés sont publiés sur les cartes hiver de swisstopo et sur l'application mobile, que les randonneurs à ski connaissent bien. Au Roc de Veyges et à Drapel, des falaises d'escalade sont concernées. L'accès y devient interdit du 1^{er} janvier au 1^{er} juin.

Quelle taille ces zones représentent-elles pour Leysin?

C'est environ 2 km².

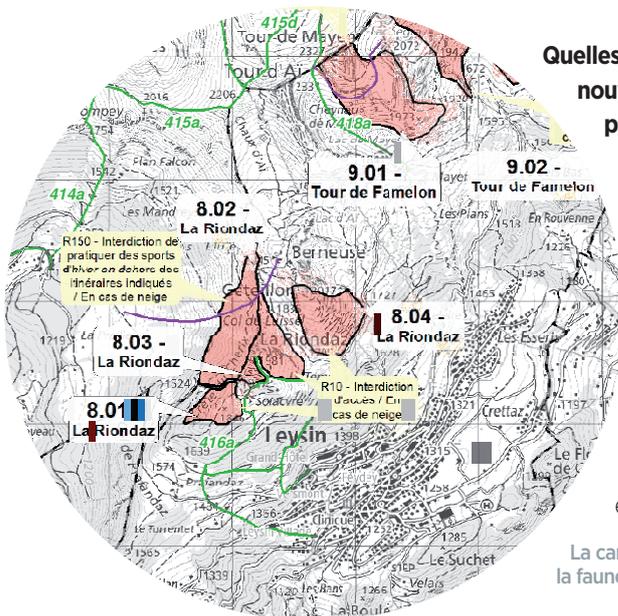
Comment la commune va-t-elle délimiter ces zones sur le terrain et informer sur les restrictions en vigueur?

La délimitation sur le terrain est de la responsabilité du Canton, selon des standards établis par la Confédération. Des panneaux verts seront mis en place aux abords de ces zones afin d'informer le public. Les zones sont également visibles sur les applications de swisstopo. Les personnes intéressées peuvent trouver des informations complémentaires sur le site zones-de-tranquillite.ch.

Sera-t-il possible d'évaluer après un certain laps de temps l'impact positif de la mise en place de ces zones sur la faune?

Effectivement, l'Etat a prévu de réaliser un suivi et au besoin de procéder à des adaptations des zones ou réglementations. Le suivi sera en principe organisé sur l'ensemble des Alpes vaudoises, au travers des gardes-faunes. ■

Propos recueillis par Stéphanie Andrzejczak, chargée de communication à l'UCV.



Quelles conséquences ces nouvelles zones impliquent pour la commune?

Leysin est concernée par huit zones de tranquillité de la faune sauvage.

Dans le secteur de la Riondaz, il s'agit d'une interdiction de sortir des itinéraires autorisés en cas de neige. Un nouvel itinéraire sera officialisé pour canaliser les skieurs hors-piste entre la Berneuse sur Luan.

La carte des zones de tranquillité de la faune, secteur Leysin. © Canton de Vaud

La gestion des animaux à leur décès

En tant que commune, il n'est pas rare d'être confrontée au guichet ou par téléphone à des propriétaires d'animaux en fin de vie qui se questionnent sur les possibilités qui s'offrent à eux. Ce passage en revue des différentes variantes a pour ambition d'aider les communes à informer leurs citoyen-nes et à s'interroger sur le développement d'options pour les animaux morts.

Les animaux morts doivent être éliminés conformément aux dispositions de l'Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux (OESPA). Celle-ci a pour but de :

- garantir que les sous-produits animaux ne mettent pas en danger la santé humaine et animale et ne portent pas préjudice à l'environnement;
- permettre autant que possible la valorisation des sous-produits animaux;
- veiller à ce que l'infrastructure nécessaire à l'élimination des sous-produits animaux soit disponible.

Enterrement au jardin

Les animaux de petite taille peuvent être enfouis dans un terrain de propriété privée, si le poids de l'animal n'excède pas 10 kg. La dépouille doit reposer au moins à 2 m au-dessus de la nappe phréatique et doit être recouverte d'une couche de terre d'au moins 120 cm d'épaisseur. Toutefois, les animaux ne peuvent pas être enterrés près de zones de protection des eaux souterraines, à savoir des sources ou des réservoirs d'eau potable.

Crématoires

Les privés qui désirent faire incinérer leur animal de compagnie peuvent se renseigner auprès de leur vétérinaire praticien, qui les aiguillera vers les crématoires.

Dans certains crématoires, il est possible de faire incinérer individuellement la dépouille de son animal, si on souhaite conserver les cendres dans une urne. L'incinération peut aussi être collective. Les prix diffèrent selon les crématoires, le type d'animal et si on opte pour une incinération collective ou individuelle.

L'installation de crématoires animaliers nécessite de respecter de nombreuses prescriptions légales (telle que l'Ordonnance sur la protection de l'air ou encore l'obtention d'un permis de construire auprès de la Municipalité). De plus, que ce soit l'installation ou la rénovation de ces infrastructures, celles-ci provoquent parfois des levées de boucliers, en général de la part de la population environnante. Sur ces sujets sensibles, il arrive ainsi que les Municipalités organisent des séances d'information.

Cimetière animalier

Créé il y a environ dix ans par la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA), le Jardin du souvenir de Sainte-Catherine, à Lausanne, propose de louer une concession, moyennant finance, pour enterrer son animal (même s'il fait plus de 10 kg) ou de déposer gratuitement et anonymement les cendres de celui-ci dans un endroit prévu à cet effet.

Centres de collecte et clos d'équarrissage

Les dépouilles d'animaux peuvent être déposées dans ces centres. Selon les communes, cette élimination est payante ou gratuite. Lorsqu'elle est payante, le prix est fixé de différentes manières: selon le type d'animal, selon son poids ou selon le nombre d'unités. Généralement, les dépouilles sont acheminées par camion étanche vers les usines de traitement de Lyss et Bazenhaid où les cadavres et déchets carnés sont incinérés et transformés en graisse et farine animales.

FÊTEZ vos jubilaires
avec le **journal** du jour
de leur naissance !

Conditions spéciales
pour les communes

021 312 96 13
www.retro-magazines.ch

Rétro**Magazines** SA



Le centre régional des déchets carnés de Bex traite environ 250 tonnes chaque année. © Pierre-Yves Marlétaz

Nous sommes allés à Bex pour voir comment sont gérés les déchets carnés dans cette commune et avons interviewé Pierre-Yves Marlétaz, en charge des matières carnées à Bex, depuis environ sept ans.



Quels types d'animaux peut-on amener au centre régional des déchets carnés de Bex?

Il est possible d'amener tout type d'animaux (lapin, volaille, vache, etc.), que ce soient des animaux d'élevage ou de compagnie. Ici, à Bex, ce sont souvent principalement des agriculteurs qui viennent au centre. Le centre sert aussi à amener les déchets carnés de cuisine ou encore les déchets d'abattoir ou de boucherie. Si votre réfrigérateur tombe en panne par exemple et que la viande qui y était stockée n'est plus mangeable, vous devez la rapporter ici.

Y a-t-il un prix à payer pour l'élimination? Est-ce la commune qui définit ces prix?

Ici, à Bex, le prix est défini en fonction du type d'animal et du nombre d'unités. Pour une vache, le prix est de 60 CHF par exemple. Mais je sais que dans d'autres communes, c'est parfois le poids qui définit le prix.

Le centre régional des déchets carnés de Bex est géré par une association

La mise à mort des animaux

Afin d'abrèger les souffrances d'animaux malades ou blessés, il est parfois nécessaire de procéder à leur mise à mort. L'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) spécifie les dispositions à respecter pour les mettre à mort afin que cela soit fait dans des conditions qui ménagent l'animal: sans anxiété ni douleur pour celui-ci. La noyade, l'étouffement ou d'autres méthodes où l'animal n'est pas étourdi immédiatement sont des méthodes cruelles passibles d'une peine privative de liberté de trois ans maximum ou d'une peine pécuniaire. Rendez-vous sur blv.admin.ch (sous Animaux / Protection des animaux / Détention d'animaux sauvages et de compagnie) pour retrouver la manière correcte de mettre à mort chaque type d'animal, grâce aux nombreuses fiches thématiques à disposition sur le site. Il est souvent recommandé de faire appel à un vétérinaire.

intercommunale, dont font partie une trentaine de communes, à la fois vaudoises et valaisannes. C'est cette association qui définit les prix de l'élimination.

Quel poids les dépouilles d'animaux et déchets carnés représentent-ils par année? Voyez-vous une augmentation au fil des ans de ce nombre?

Nous traitons environ 250 tonnes par année. Ce poids est stable depuis cinq-

six ans mais était plus important il y a sept ans et plus car auparavant, il y avait un plus grand nombre d'agriculteurs et de bétail.

Que deviennent les dépouilles et déchets carnés amenés à Bex?

Ils sont acheminés au centre de Lyss pour être incinérés puis transformés. ■

Propos recueillis par Stéphanie Andrzejczak, chargée de communication à l'UCV.

fidal

Fiduciaire Lambelet SA

Fondée en 1925

Maîtrise et performance

Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne

Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Renens

Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux

- Evaluation et conseils en économie d'entreprise
- Expertises

Rencontre avec Jean-Marc Duc, surveillant de la faune

Le canton compte dix surveillants permanents de la faune répartis en dix circonscriptions géographiques. Ils peuvent compter sur le soutien de surveillants auxiliaires bénévoles. Jean-Marc Duc est surveillant de la faune permanent en charge de la région Lausanne, Lavaux, Riviera. Il présente son activité au quotidien et aborde la collaboration avec les communes.

Quel est le rôle des surveillants de la faune ?

Les missions sont très diversifiées. La surveillance de la chasse occupe une grande partie de notre temps entre juin et février. Nous intervenons aussi fréquemment auprès des agriculteurs pour les dégâts occasionnés par la faune aux cultures. Nous sommes bien évidemment aussi en contact très étroit avec nos collègues gardes-pêche car nous partageons le service de piquet. Nous sommes ainsi aussi appelés à devoir gérer des urgences liées à leurs domaines d'expertise, comme les pollutions de cours d'eau.

Les comptages de la faune sauvage, que nous effectuons deux fois par année, constituent une autre de nos missions. Ces comptages permettent d'assurer un suivi des grands mammifères présents sur le territoire cantonal. Ils permettent également d'élaborer les plans de tir au plus près de la réalité du terrain. Nos tâches de surveillance couvrent par ailleurs aussi les cas de dépôts sauvages dans la nature, les problèmes de dérangement à la faune et d'atteintes aux biotopes.

Dans une circonscription très urbanisée comme la mienne, la mission du surveillant de la faune comporte aussi une grande part de travail de proximité avec la population qui est confrontée à la faune sauvage. Dans ce cadre, je dois souvent rappeler aux usagers que les animaux n'ont, la plupart du temps, pas besoin de l'aide des humains.

Quelle collaboration y a-t-il entre les surveillants de la faune et les communes ?

Nous sommes régulièrement contactés par les communes lorsque des animaux sauvages sont retrouvés morts ou blessés, mais aussi en cas d'atteintes à des biotopes ou des milieux naturels. Il nous arrive également de les rediriger vers les bons interlocuteurs lorsque nous ne sommes pas concernés. Nous prenons aussi parfois directement contact avec les usagers qui ont appelé la commune pour les informer des habitudes de la faune et les rassurer, par exemple si un renard est aperçu en pleine journée en milieu urbain.

Il nous arrive par ailleurs d'être sollicités par les communes si des travaux sont prévus ou menés à proximité d'une zone sensible pour la faune. Il m'est ainsi arrivé de conseiller une commune de Lavaux pour le réaménagement d'une route à côté de laquelle se trouve une colonie de vipères.

Nous sommes parallèlement en contact avec les préfectures dès lors que des autorisations de tirs sont délivrées, par exemple en raison de dommages aux cultures.

Aidez-vous les communes à définir par exemple les périodes durant lesquelles les chiens doivent être tenus en laisse ?

Oui, tout à fait. Ces informations se trouvent d'ailleurs sur le site du canton, de même que de nombreux autres renseignements utiles aux communes: vd.ch/biodiversite

Accompagnez-vous les communes pour tout ce qui est relatif aux chenilles processionnaires ?

Non, dans ce cas c'est le garde forestier qui doit être contacté. Je rappelle également souvent à mes interlocuteurs communaux que les problèmes liés aux guêpes et aux abeilles sortent de notre domaine de compétences. Dans ce genre de cas, c'est aux communes de prendre contact avec des spécialistes.

Pouvez-vous nous donner l'exemple d'une intervention urgente ?

Nous avons souvent des appels des communes ou de la gendarmerie concernant des animaux blessés, par exemple un cygne heurté par un bateau ou un renard percuté par une voiture. Dans ce genre de cas, nous sommes malheureusement souvent obligés de mettre fin aux souffrances de l'animal. Si les blessures ne sont pas trop graves, il est toutefois possible d'amener les animaux dans un centre de soin. ■

Propos recueillis par Stéphanie Andrzejczak, chargée de communication à l'UCV.

FIN DU DOSSIER

LE NOUVEAU FORD E-TRANSIT



**CHANGE VOTRE QUOTIDIEN
PROFESSIONNEL.**
100% ÉLECTRIQUE.



Emil Frey Crissier
Centre Automobile Romand

Emil Frey Chavannes
Rte de la Maladière 44, 1022 Chavannes-près-Renens

Label
100%
pro

**Gage
de qualité
des pros du
nettoyage**

www.labelpro.ch



Une plate-forme pour faciliter l'organisation de camps «à la neige»

Découvrez dans cet article GoSnow.ch, une plate-forme de camps de sports de neige, au service des écoles et des communes vaudoises.



Nicolas Croci Torti
Conseiller municipal à Ollon et
membre du comité
GoSnow

L'arrêté du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 sur la gratuité de l'école obligatoire a eu pour principal effet que les communes ont dû augmenter leur budget dédié aux activités extrascolaires, si elles voulaient maintenir une offre attractive. En effet, aujourd'hui, seuls les frais dédiés à la nourriture peuvent être facturés aux parents jusqu'à un maximum de 16 CHF par jour en fonction de l'âge des enfants. Ainsi, il existe un risque que les communes décident de ne plus attribuer les moyens nécessaires à l'organisation de camps «à la neige». GoSnow a été créé pour éviter cela.

Pour que chaque élève puisse profiter des joies de la neige

Association à but non lucratif fondée en 2014 par des acteurs économiques et politiques ainsi que par diverses associations faitières liées à la pratique des sports de neige (syndicats d'ensei-

gnants, fournisseurs de matériel, remontées mécaniques suisses, Office fédéral du sport, etc.), sa volonté est de préserver le bien culturel que sont les sports de neige. A cet effet, l'objectif est de contribuer à ce que chaque élève puisse profiter des joies de la neige, lors d'un camp ou d'une journée de sports de neige, au cours de la scolarité obligatoire.

Des camps clé en main

Sur la plate-forme GoSnow.ch, les organisateurs-trices d'activités sportives hivernales peuvent consulter une vaste palette d'offres de camps clé en main et réserver très facilement celle qui répond à leurs besoins. L'investissement en termes d'organisation est significativement réduit grâce à des packages regroupant les prestations suivantes: coordinateur-trice sur place, déplacement aller-retour vers la destination, transport des bagages, hébergement de groupe en gestion autonome ou demi-pension, forfaits de remontées mécaniques, matériel de location, activité en après-midi ou soirée, moniteur-trice de ski/snowboard et facturation groupée de toutes les prestations.

Des retours positifs

Cette formule de camps plaît à nombreuses écoles, notamment en Suisse allemande, et la demande n'a cessé de croître au cours des dernières années. Par exemple, pour la saison d'hiver 2021/2022, environ 10 500 élèves ont vécu de riches expériences dans le cadre des 237 camps organisés, et ce malgré les annulations dues aux aléas de la pandémie.

Quelques écoles vaudoises font déjà appel au service de GoSnow et les retours sont positifs, comme en témoigne Stefano Balzarini, organisateur des camps de ski de l'école de Saint-Prex: «La collaboration optimale entre les différents partenaires du réseau, idéalement relayée par l'auberge, a permis à nos élèves de profiter d'une semaine exceptionnelle tant au niveau sportif que social. Les repas chauds sur les pistes, le slalom organisé par l'Ecole suisse de ski ou encore le matériel (ski, chaussures, bâtons) mis à disposition sont les points forts d'une offre complète et intéressante pour les écoles publiques.»

L'aspect «clé en main», les prix attractifs, la simplicité de réservation et l'investissement en temps minime sont aussi ce qui séduit celles et ceux qui organisent des activités sportives hivernales.

En collaboration avec les responsables scolaires, GoSnow se veut donc une solution parfaitement adaptée, au service des communes vaudoises qui financent les activités de sport de neige. ■

Camp de sports de neige
GoSnow à Villars.



Toujours plus de compétences pour le monde d'aujourd'hui et de demain

Face à un contexte volatile, le Centre d'éducation permanente (CEP), centre de formation pour l'administration publique et parapublique, renforce l'orientation de son offre vers « Toujours plus de compétences » pour les collaborateurs et collaboratrices, ainsi que pour les équipes.



Nicolas Liardon
Responsable de formation
au CEP



Patrick Favre
Directeur du CEP

disruptions qui secouent nos sociétés et qui demandent à l'administration publique une adaptation et une agilité accrues. Adaptation par le renouvellement, la consolidation ou le développement de compétences individuelles. Agilité par la création d'espaces d'intelligence collective permettant une émergence des compétences collectives.

des domaines d'expertise transverses: administration et politiques publiques, informatique et compétences numériques, organisation et management, communication et relation, prévention et santé, intelligence collective et agilité, efficacité personnelle. Et pour l'intelligence collective, les compétences des facilitatrices et facilitateurs avec des équipes ou de grands groupes n'a pas sa pareille.

Des compétences pour faire face à un contexte instable

Crise sanitaire, crise écologique, crise énergétique, crise militaire: autant de

Une offre de formation diversifiée...

Cette année encore, l'offre de formation du CEP se veut riche, structurée autour

Gagner
du temps

Partager
Collaborer

La **GED** Préconfigurée pour les communes

... tournée vers vos besoins

Afin de renforcer une réponse adéquate aux besoins des institutions publiques et parapubliques, il est proposé:

- des contenus centrés sur les compétences et la pratique;
- des modalités adaptées à votre contexte (formations hybrides, uniquement en présentiel, uniquement à distance);
- des accompagnements sur mesure (formation, facilitation, coaching ou conception d'e-learning);
- de nouveaux titres définis à partir d'une enquête de terrain;
- une nouvelle plateforme web pour favoriser les interactions.

Cette année, le CEP fête ses trente ans; trente ans au service des formations pratiques pour l'action publique, trente ans à soutenir le développement des compétences. Et après trente ans, l'équipe du CEP a toujours la même envie et énergie à accueillir les participant-es dans ses formations ainsi qu'à accompagner chaque entité dans ses évolutions à venir.

30 ANS DU CEP

Pour ses trente ans, le CEP a privilégié l'audace et l'avenir, en organisant, le 27 septembre dernier à Bussigny, un forum dédié à l'imagination au sein de l'action publique. Aller sur la Lune? Une pandémie mondiale et le retour de la guerre en Europe? Autant d'événements qui, de prime abord, ont paru impossibles. Et pourtant.

Pour Patrick Favre, directeur du CEP, la proposition pour fêter dignement ce trentième anniversaire était celle du pas de côté avec comme thème: «Et si l'imagination était une clé pour la fonction publique de demain?» L'imagination non pas comme une faculté à rêvasser mais comme «une compétence managériale à penser l'impossible dans des contextes volatiles.»

La journée a débuté par une conférence de Rob Hopkins, initiateur du mouvement des villes en transition et invité d'honneur du CEP. Celui-ci a présenté l'imagination comme l'outil le plus puissant pour générer des changements. Les participant-es à cette journée ont pu profiter ensuite d'une dizaine d'ateliers afin d'explorer et expérimenter l'imagination en petits groupes.



S'est ensuivi un processus d'intelligence collective: un forum ouvert. Dans ce dispositif de grande ampleur, ce sont les participant-es qui proposent et prennent la responsabilité d'une discussion autour d'un thème qui leur tient à cœur. Plus de 30 ateliers ont été ainsi proposés et réalisés avec enthousiasme. De nombreuses idées ont pu être échangées et certaines ont généré des projets concrets.

L'imagination est devenue possible grâce à de solides outils collectifs et à la dynamique enclenchée lors de cette journée qui a manifestement répondu à un besoin de débattre, de rêver et d'imaginer ensemble des futurs souhaitables. ■



Imprimerie Graphus Sàrl
Tivoli 21, 1007 Lausanne
021 323 26 26
imprimerie@graphus.ch
www.graphus.ch



POUR TOUTES VOS IMPRESSIONS



GRAPHISME



IMPRESSION
Offset & numérique



FINITION
Ennoblement & reliure

Conseil client et travail soignés, délais rapides

Demandez une offre personnalisée sans engagement

PLUS DE 42 ANS D'EXPÉRIENCE

Direction le Mont-Pèlerin

L'association Vaud Rando vous emmène, dans ce numéro, dans les contreforts des Préalpes vaudoises.

Randonnée forestière pour toute saison



environ
13 km



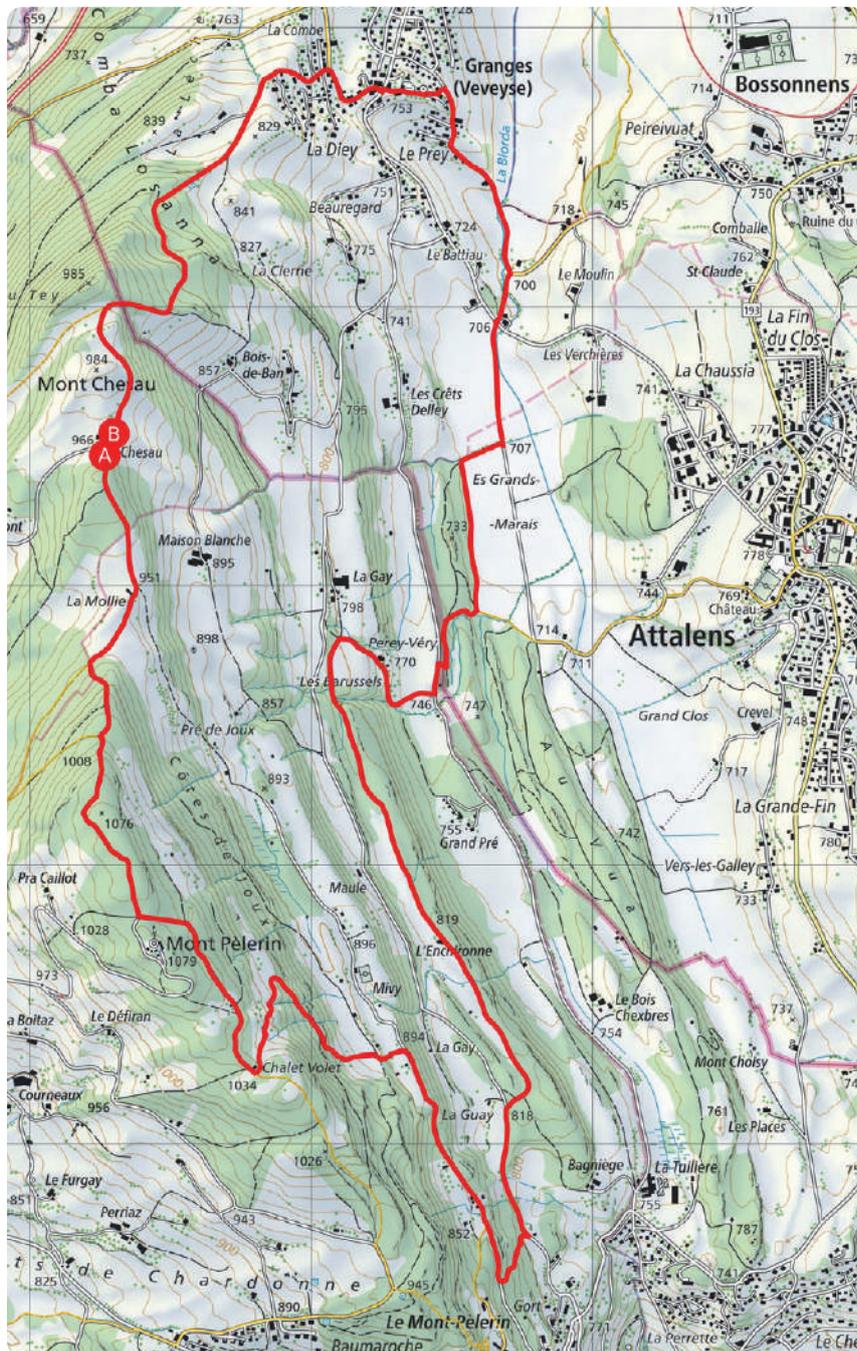
515 m de
dénivelé positif



3h45
de marche



Altitude maximum:
1076 m



Itinéraire

La balade qui est ici proposée a été tracée en suivant les chemins dûment balisés par les organes officiels responsables de la randonnée dans cette région, Vaud Rando, ainsi que pour la région de Granges-Veveyse, par nos collègues de Fribourg Rando. Mais de très nombreux chemins forestiers, libres d'accès et fort bien entretenus, complètent l'offre locale, et libre à vous de choisir une sente plutôt qu'une autre, selon vos envies et votre ressenti du moment. Ce qui est certain, c'est que vous allez pénétrer dans des sous-bois magnifiques, des forêts au charme indiscutable... Et vous allez vous y sentir bien!

L'itinéraire proposé part de la buvette du Mont-Chesau et vous entraîne en environ 1h30 jusqu'à la tour/relais TV, trônant au sommet du Mont-Pèlerin. Un ascenseur (malheureusement parfois hors service) vous permet de gagner la plate-forme en principe ouverte au public et d'y jouir, sans risque aucun, d'un panorama réellement grandiose et à 360 degrés, du Jura aux Alpes, du nord au sud, d'est en ouest.

Le retour, toujours en suivant le balisage officiel, vous permettra de regagner le Mont-Chesau en un peu plus de deux heures, par les Grands Barussels et le village de Granges-Veveyse, en alternant chemins en forêt et quelques tronçons goudronnés – mais quasiment sans trafic, rassurez-vous!

Bien sûr, vous pouvez, comme déjà dit ci-dessus, vous laisser guider par votre propre plaisir, partir à l'aven-



ture sur l'un des très nombreux chemins et sentiers que vos pas et vos yeux auront plaisir à découvrir, en toute sécurité. Zigzaguant au gré de votre humeur, il peut par contre être utile, si vous n'avez pas l'habitude de ces bois, de mémoriser au préalable votre lieu de stationnement. En effet, si les forêts de Jongny et de Chardonne sont vastes et merveilleusement belles, elles peuvent peut-être vous

penser que vous vous êtes égaré-e! En réalité, aucun risque ne vous guette: nul doute qu'au gré d'un carrefour, un écriteau jaune du réseau officiel vous permettra de vous orienter correctement.

Et bien sûr, si vous êtes attirée par les champignons, il y a fort à parier que vous pourrez trouver de quoi agrémenter votre prochain repas... selon la saison, bien entendu!

Ces premiers contreforts des Préalpes vaudoises sont particulièrement appréciés, car permettant d'y trouver satisfaction à toute saison. Venez vous y balader à n'importe quelle époque – et même par temps pluvieux, vous serez charmé-e! ■

Article rédigé par Gilbert Carrard, photographe et baliseur pour Vaud Rando.



Les prochains défis des communes vaudoises

A l'aube de 2023, les citoyens souhaitent que les communes vaudoises se renforcent sur la digitalisation et la sécurité des données. Nos experts métier chez Data Consulting donnent leurs visions.



Giuseppe Cotroneo et Michael Magnin, Directeurs associés de Data Consulting SA

Quels enjeux pour la gestion électronique des documents (GED) ?

Le papier se transforme en archives numériques via une GED moderne en intégrant un plan de classement et un plan de conservation cantonal. Notre ERP Urbanus propose ainsi un outil intégré de stockage et de recherche d'information. Cette transformation numérique est également indispensable pour bien maîtriser les droits d'accès aux documents et ainsi respecter la LPD et LPrD en constantes évolutions. Une GED native à votre outil ERP est un avantage considérable pour les utilisateurs.

Une nouvelle norme comptable MCH2

Le projet MCH2 a démarré pour une vingtaine de communes vaudoises pilotes avec un passage pour certaines dès le 1^{er} janvier 2024. Ce projet nécessite un effort non négligeable, une planification des travaux et un accompagnement d'experts. L'outil ERP en place est également un point important, car il doit être compatible MCH2, suffisamment souple et doit offrir une

possibilité de navigation simple entre les comptes MCH1 et MCH2.

« Le passage au MCH2 via la solution Urbanus s'est très bien passé. Data Consulting avec sa solution Urbanus met à disposition une table de conversion et une palette d'outils permettant de faciliter la vie des utilisateurs comme les liens entre les différents comptes MCH1-MCH2, la génération automatisée des annexes nécessaires à la présentation des comptes ou encore la gestion des immobilisations. De plus, toute l'équipe Data Consulting était disponible et au point sur les différentes exigences du canton pour le MCH2. » - Témoignage de **Sophie Progin**, Administratrice des finances à la commune d'Ursy (FR)

Quelles priorités en matière de Cybersécurité ?

Les projets de numérisation de votre commune offrent de formidables opportunités de simplification, mais ne sauront être bénéfiques que s'ils s'établissent dans un environnement bien sécurisé tant sur la cybersécurité que sur les exigences en matière de protection des données LPD et LPrD. Il est indispensable pour toute commune de mettre en place de la prévention pour leurs collaborateurs, de valider la fiabilité de leurs prestataires informatiques et de passer une certification cybersécurité.

Le guichet virtuel

Les démarches en ligne sont une nécessité pour la commune et le citoyen. La valeur ajoutée offerte par les prestataires informatiques est de proposer l'intégration de vos services en ligne directement dans votre ERP en temps réel, cela afin de garantir une expérience client optimale, simple et rapide. Le **eDéménagementCH** offre la possibilité d'annoncer son déménagement en ligne est déjà une réalité pour une grande partie de la Suisse et pour le canton de Vaud prévu pour fin 2022.

Data Consulting, depuis 46 ans, acteur ERP majeur en Suisse romande dans le secteur des administrations communales.

AVSM! Une 72^e assemblée générale qui n'a pas manqué de sel

Entre écrin de verdure et vue imprenable sur les Dents du Midi, la grande salle du parc à Bex a donné le ton de cette magnifique 72^e assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM). La qualité des orateurs, associée aux saveurs des mets servis, a complété le menu pour nous concocter une édition relevée, digne de la cité du sel.



Patricia Audétat
Secrétaire municipale à Vich
et présidente de l'AVSM

Après avoir souhaité la bienvenue à la centaine de personnes présentes et remercié Alain Michel, secrétaire municipal, pour la parfaite organisation de cette assemblée, le président Pierre-André Dupertuis a passé la parole aux autorités locales pour une brève présentation du district d'Aigle et de la commune de Bex.

Découverte de Bex et de sa région sous différents points de vue

Madame la préfète Patricia Dominique Lachat a vanté la beauté des paysages et la variété de son district, qui s'étend des bords du lac aux montagnes et propose un tourisme quatre saisons représentant une part importante de

l'activité de la région. Elle a ensuite rappelé que le district d'Aigle, c'est aussi un dynamisme économique et des transports publics performants. Non sans humour, Monsieur le syndic Alberto Cherubini a révélé en primeur les résultats d'une étude du fonds national qui placent les secrétaires municipaux en tête du hit-parade des métiers ayant le plus haut degré de satisfaction au travail. Entre les propositions claires, concises et cohérentes de nos chefs, le bonheur de répondre aux citoyens quérulents et les courriers récurrents au Conseil d'Etat pour expliquer les spécificités de notre commune, il a parfaitement décrit notre quotidien de manière décalée, rencontrant un vif succès auprès de nos membres présents! Il a ensuite laissé « Jetman » présenter sa commune par le biais d'une vidéo offrant des points de vue pour le moins originaux.

Soigner les relations institutionnelles avec les communes

Dans un contexte particulièrement anxiogène, Madame la présidente du Conseil d'Etat Christelle Luisier Brodard a mis l'accent sur le rôle que doivent jouer les communes vis-à-vis d'une société qui demande à être rassurée. Le Canton a besoin de Communes en bonne santé, notamment financière, pour assurer ce relais auprès de la population. L'amélioration des relations avec les Communes passe indéniablement par la révision du système péréquatif, pour trouver une solution durable qui apaise les tensions actuelles. SOS Communes, interventions parlementaires, recours contre la participation à la cohésion sociale ne trouveront une issue que par ce biais. L'objectif plutôt ambitieux en termes de calendrier est de proposer un contre-projet à l'initiative SOS Communes au printemps 2023. Le gouvernement en a fait sa priorité.



De gauche à droite: Yves Leyvraz, Anne Rizzoli, Anne Décaillet, Patricia Audétat, Pierre-André Dupertuis, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat, Elisabeth Jordan, Giancarlo Stella et Laurent Koutaïssouf, vice-chancelier.

Au niveau des réformes institutionnelles, Madame Luisier Brodard a commencé par remercier pour la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et souhaiter l'appui des secrétaires municipaux dans l'implémentation du MCH2 entre 2024 et 2027. Vaud est le dernier canton suisse à le mettre en œuvre et ces délais doivent être tenus. Finalement, un bref bilan du processus de révision de la Loi sur les communes, actuellement en cours, a été présenté. L'AVSM a participé à la première étape de préconsultation et est représentée dans trois des quatre groupes de travail, dont les rendus seront compilés d'ici à la fin de l'année. Son engagement et son implication à ce stade ont été salués.

Pour terminer, Madame Luisier Brodard a remercié le président de l'AVSM, Pierre-André Dupertuis, qui a vaillamment défendu les intérêts de la profession, et salué son engagement qui fait honneur à la corporation.

« Les **secrétaires municipaux** sont l'interface, l'huile dans les rouages pour **assurer le bon fonctionnement** des communes. »

Christelle Luisier Brodard,
présidente du Conseil d'Etat

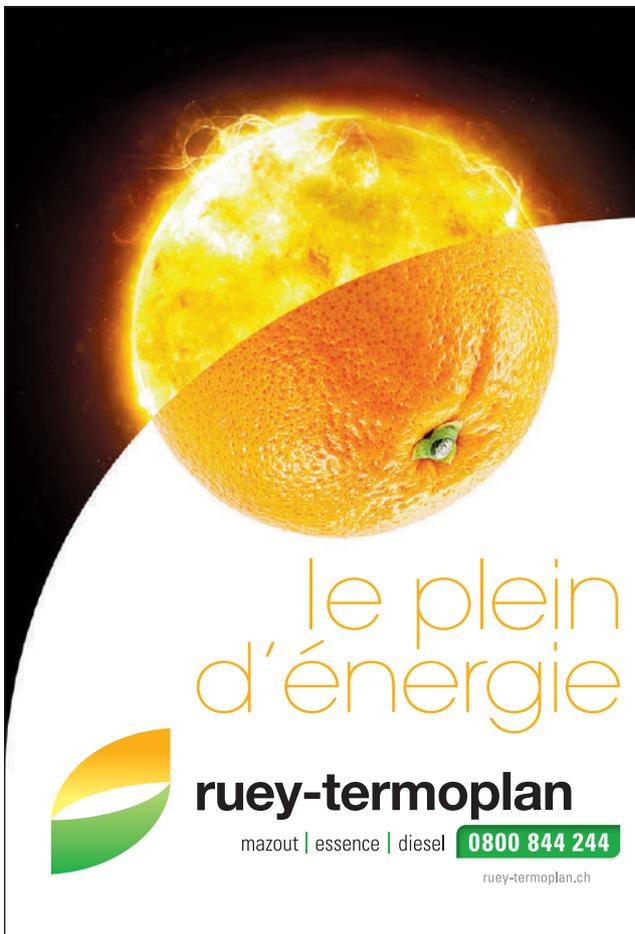
Big bang digital: les enjeux de la communication

C'est sur ce thème intrigant que Monsieur Laurent Koutaïsof, vice-chancelier de l'Etat de Vaud, s'est adressé à notre assemblée dans un exposé très intéressant retraçant l'évolution de la communication publique et ses conséquences sur les relations presse d'aujourd'hui. Des communiqués publiés tels quels par les médias à ce qu'il a nommé la « chaommunication », les exécutifs doivent apprendre à s'adapter. Nous faisons face à une communication de masse, sans aucune hiérarchie entre les médias. La pandémie Covid-19

a généré des pics d'utilisation jamais connus auparavant sur le site de l'Etat de Vaud avec un regain de confiance envers les sources officielles. Et cet essor de la sollicitation en ligne ne retombe pas, l'attente du direct perdure, les modes de communication ont définitivement changé. Il faut apprendre à synthétiser pour publier sur les plateformes, l'image prime, le message n'est plus objectif, il faut susciter l'émotion pour susciter la remise en question. La communication est un acte fort mais il faut être prêt à sortir de sa zone de confiance et éviter l'ambiguïté. Face à ce contexte un peu déstabilisant, Monsieur Koutaïsof a terminé par une note réconfortante: l'avantage avec les cycles rapides des réseaux sociaux, c'est que les tests sont possibles et les erreurs vite oubliées.

Retour en arrière et remerciements

Au terme de cette année de transition, le comité de l'AVSM a mis en avant son travail dans le domaine de la forma-



le plein d'énergie

ruey-termoplan
mazout | essence | diesel **0800 844 244**
ruey-termoplan.ch

LA MAGIE DU BOIS!

VOLET
CHARPENTIER/BATISSEUR

T. 021 926 85 85
St-Légier

La CROIX
CHARPENTIER/BATISSEUR

T. 021 926 85 95
Mts-Pully

KURTH
CHARPENTIER/BATISSEUR

T. 024 486 85 85
Orbe

JOTTERAND
CHARPENTIER/BATISSEUR

T. 021 637 85 85
Rolle

PORCHET
MENUISIER / CREATEUR

T. 021 908 06 80
Maracon

VOLPROD
CENTRE DE TAILLE / ASSEMBLAGE S.A.

T. 024 420 78 85
Aigle

► Six sociétés,
une même identité
pour un service

- plus proche
- plus fiable
- plus flexible
- plus complet



www.groupe-volet.ch

CHARPENTE · COUVERTURE · FERBLANTERIE · TERRASSE · ESCALIER
MENUISERIE · FENÊTRE · AGENCEMENT · PLAFOND · TONNEAUX



Une assemblée captivée par les interventions souvent teintées d'humour des orateurs.

Passage de témoin dans la bonne humeur entre le président sortant et la nouvelle présidente.

Moments de convivialité et d'échanges appréciés lors du repas.

Le comité se féminise

Après avoir approuvé les comptes et le budget, les membres présents de l'AVSM ont eu la chance de pouvoir se prononcer sur deux nouvelles candidatures au comité. Tout d'abord, Chloé Carrara, secrétaire municipale à La Sarraz, a été présentée comme une force tranquille, soucieuse du respect des règles et pleine de détermination. Quant à Rachel Duronio, secrétaire municipale à Roche et au bénéfice d'un brevet fédéral en administration publique, elle a été décrite comme une personne créative et ouverte, aimant les nouveaux projets et active dans sa région. Ces deux personnalités aux profils complémentaires ont convaincu l'assemblée, qui les a élues par acclamation. Finalement, la vice-présidente Patricia Audétat a été élue au poste de présidente. Au comité de l'AVSM depuis 2016, elle est secrétaire municipale à Vich depuis 2011, après une carrière de consultante en communication dans le canton de Genève, principalement pour une clientèle institutionnelle. Elle s'est déclarée heureuse de pouvoir porter la voix de la majeure partie des membres de l'association, en tant que femme travaillant à temps partiel dans une petite commune. ■

tion. Les deux journées destinées aux secrétaires municipaux débutants ont comme d'habitude rencontré un vif succès, la demande dépassant largement le nombre de places proposées. Quant aux demi-journées de formation continue, organisées pour la première fois dans les nouveaux locaux du Cube à Morges, elles ont rassemblé quelque 200 membres autour de sujets aussi variés que la protection des données, les logements d'utilité publique et les dossiers de permis de construire numériques, répondant à un véritable besoin de se maintenir au meilleur niveau de connaissance dans un environnement en constante évolution. La participation à la préconsultation et aux groupes de travail relatifs à la révision de la Loi sur les communes a exigé un énorme engagement et les représentants de l'AVSM, issus de 15 communes de taille et de réalités différentes, méritent nos plus sincères re-

merciements. Même si nos réflexions, notamment sur la création d'un poste d'ombudsman, n'ont pas forcément été entendues, nous aimons croire qu'une petite graine a été plantée.

«Si j'ai eu autant de **plaisir**, c'est aussi parce que vous autres secrétaires municipales, secrétaires municipaux, êtes des êtres **sociaux, accueillants et conviviaux** par définition.»

Pierre-André Dupertuis,
président sortant de l'AVSM

Au chapitre des remerciements, un vibrant hommage a été rendu au président sortant Pierre-André Dupertuis, à son empathie, à sa grande faculté de se mettre au service des autres et à son tempérament passionné et entier, qui lui ont aussi valu quelques boutades, acceptées dans la bonne humeur.



Nous sommes une entreprise active depuis 30 ans dans le domaine de la lutte contre les nuisibles. Avec des valeurs tournées vers l'environnement, nous mettons tout en oeuvre pour vous proposer les meilleures solutions à vos problèmes de nuisibles.

Retrouvez l'entier de nos services sur notre site www.dexterm.ch



Les insectes

- Guêpes 
- Fourmis 
- Blattes 
- Punaises de lit 
- Chenilles processionnaires 
- Pyrales du buis 
- Insectes de produits stockés 
- Araignées 

Les oiseaux

- Pigeons 
- Moineaux 



Les rongeurs

- Rats 
- Souris 
- Fouines 
- Taupes 

 Le logo « Respect de l'environnement » signifie que le traitement proposé est, en priorité, naturel ou sans dispersion de produit chimique dans l'environnement.

 Le logo « Soutient » de Dexterm, signifie qu'une partie de votre paiement sera reversée à une association d'aide aux animaux. Pour plus d'informations nous vous invitons à découvrir nos engagements sur notre site <https://www.dexterm.ch/>

Contactez-Nous

info@dexterm.ch
www.dexterm.ch
021/801.87.20



ASCCGV! Retour sur l'assemblée générale

La neuvième assemblée générale de l'association des secrétaires de conseils communaux et généraux vaudois (ASCCGV) s'est tenue le 28 septembre dernier à Echallens, chef-lieu du district du Gros-de-Vaud.



Anne Devaux
Membre du comité de l'ASCCGV

Cédric Freymond, président du Conseil communal d'Echallens, a tenu un discours d'accueil chaleureux dans lequel il a souligné l'importance du rôle de l'association au quotidien et le travail crucial qu'elle réalise au profit du bon fonctionnement des Conseils communaux et généraux. Mais au-delà de la gestion quotidienne du secrétariat, Cédric Freymond a salué le travail de fond: «définir des bonnes pratiques, les uniformiser, élargir les bases de connaissances sont autant de mesures qui permettront à terme de rendre le travail des Conseils communaux et généraux plus efficace. En tant que président, je ne peux que vous encourager à continuer.»

Le préfet du district du Gros-de-Vaud, Pascal Dessauges, s'est également exprimé. Après avoir précisé les rôles respectifs de l'exécutif et du législatif communal, il a rappelé aux membres de l'association qu'ils pouvaient toujours compter sur leur préfecture pour répondre à leurs questions et leur apporter le soutien dont les secrétaires de conseil ont besoin.

Florian Magnin, président de l'ASCCGV, a présenté le rapport d'activité 2021-2022 qui a permis de mettre en exergue les points forts de l'année écoulée.

Formations

Si la proposition de formations n'est pas une nouveauté, l'association a été particulièrement active dans ce domaine. Florian Magnin a mis en avant la formation initiale construite durant

le printemps 2021 par le comité de l'ASCCGV. Cette formation s'inscrivait dans la volonté d'offrir un tremplin de démarrage pour les secrétaires qui débutaient dans leur fonction à l'occasion du changement de législature. Les trois sessions proposées en été 2021 et début 2022 ont rencontré un vif succès avec la participation de 86 personnes.

Il a également vivement remercié la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), dont plusieurs membres étaient présents à l'AG, pour les deux autres formations importantes que l'institution cantonale a organisées, spécialement dédiées aux secrétaires de Conseil. Les thèmes portaient sur le droit de proposition des conseillers communaux et généraux d'une part et l'organisation du dépouillement d'une votation d'autre part.

Rayonnement de l'association

Dans le registre des nouveautés, le comité de l'ASCCGV se félicite d'avoir été sollicité dans le cadre de la préparation des élections cantonales 2022, pour tester et formuler des propositions à la DGAIC. Il a ainsi apporté sa pierre à l'édifice d'un e-learning destiné à former les bureaux électoraux communaux. «Cela témoigne de l'importance croissante de l'association au sein des différentes autorités du canton» s'est réjoui Florian Magnin.

Autre développement notable, à la suite d'un échange intervenu au début de l'année 2022 entre l'UCV et l'ASCCGV, cette dernière a accepté de relever le défi de rejoindre le comité de rédaction du magazine *Point CommUNE!* Cette collaboration représente un grand pas en avant dans le rayonnement de l'association qui a bien conscience d'être encore à ce jour pas assez connue des secrétaires de Conseils communaux et généraux.



Le comité de l'ASCCGV, avec, de gauche à droite: Florian Magnin (Gimel), Carole Dind (Vevey et La Tour-de-Peilz), Sylvie Grognez (Echallens), Danielle Menoud (Chavannes-près-Renens), Fanny Gantin (Etoy), Céline Morier (Montreux), Fabienne Gheza (Epalinges).

Engrais organiques homologués au FiBL pour vos espaces verts

EVER 7.4.7 - La formule équilibrée toutes saisons pour toutes surfaces

Pour les nouveaux semis et la fumure d'entretien sur gazons d'ornement et terrains de sport
Pour les massifs, jardinières et bacs

EVER 10.2.4 - La formule plus rapide

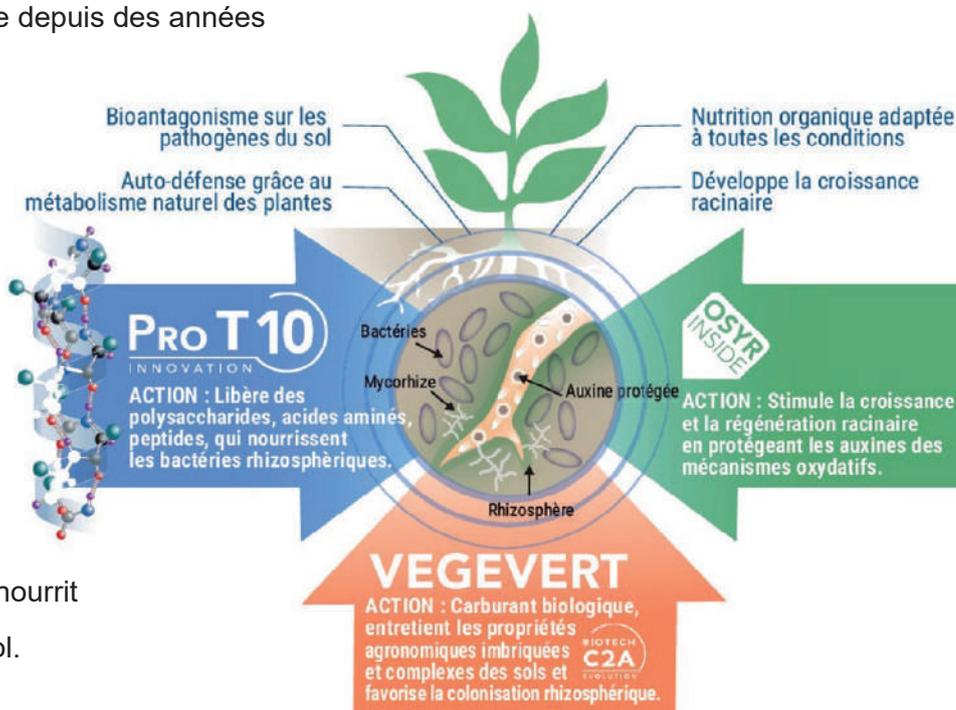
Pour la fumure de printemps et d'été sur gazons d'ornement et terrains de sport

- Engrais organiques à base compostée (VEGEVERT) avec un complément d'éléments nutritifs favorisant les microorganismes utiles du sol
- Stimule la décomposition du feutre
- Action racinaire renforcée avec l'effet Osyr
- Granulation 2.5-4 mm, sac de 25 Kg
- Dosage: 40-70 g/m²
- Efficacité éprouvée depuis des années



Avantages des EVER

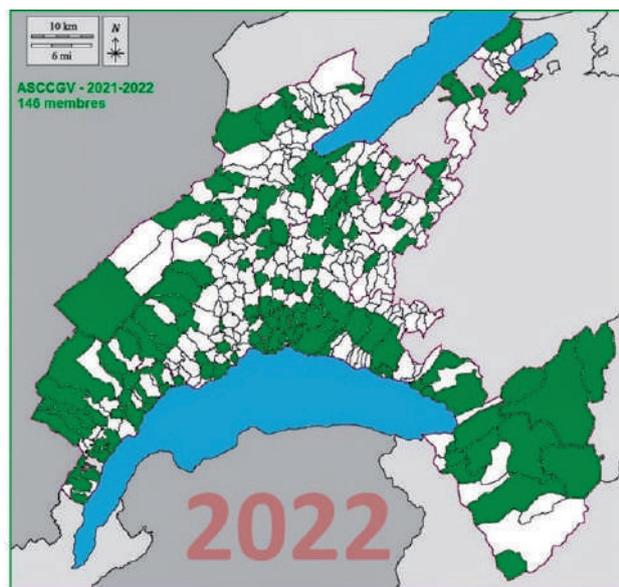
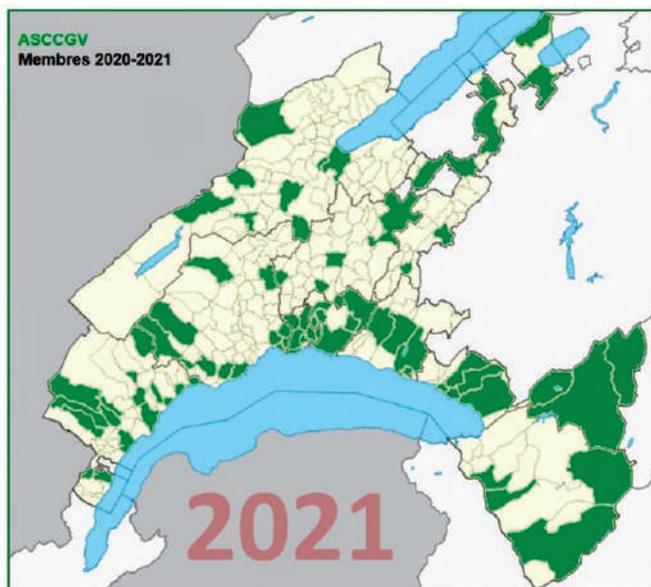
Action combinée de l'effet **Osyr** avec la base **VEGEVERT** et la technologie **Pro T10** : un complexe de protéines végétales qui nourrit la flore endémique du sol.



Pour une fumure personnalisée, n'hésitez pas à contacter nos conseillers techniques.



fenaco
Semences UFA Espaces Verts
Tél. 058 433 67 99
espacesverts@fenaco.com
www.semencesufa.ch



Nous ne pouvons que nous réjouir de l'élan d'adhésion qui a suivi l'ouverture de notre association aux secrétaires des Conseils généraux. Forte de 146 communes membres au terme de l'exercice 2022, notre base d'adhérent-es a ainsi progressé de 246% en l'espace de deux ans.

Enfin, une politique dynamique de présence sur les réseaux sociaux menée par le comité l'a amené à s'inscrire sur le réseau professionnel LinkedIn. En quelques mois, son compte a attiré 307 relations intéressées par son actualité. L'association touche ainsi un public différent de celui de Facebook sur lequel elle est déjà présente.

Objectifs 2023

La refonte du site internet de l'association est une des priorités de 2023. Elle sera accompagnée d'une actualisation de la foire à questions (FAQ) qui sera non seulement mise à jour, mais également enrichie grâce aux questions et échanges qui animent le forum du site.

La constitution d'un cours sur l'archivage avec l'appui de Monsieur Mathias Walter, archiviste en charge des communes, répondra à une demande et un besoin des secrétaires de Conseils dans ce domaine.

Enfin, la préparation en vue des élections fédérales 2023 sera également à l'ordre du jour. Il s'agit d'une échéance importante avec beaucoup de travail pour les secrétaires. La mise en place du bulletin unique sera une grande nouveauté.

Points à améliorer

Si le développement de l'ASCCGV est notable, le comité a regretté la faible fréquentation de l'AG qui offre un moment

privilegié de rencontre et d'échanges entre ses membres, ainsi que les secrétaires qui souhaitent en savoir plus sur l'association. La présence d'invités de différentes autorités cantonales et associations enrichit les relations et le cadre des discussions informelles après la partie réglementaire.

Une réflexion sur la communication autour de la prochaine AG qui aura lieu le 27 septembre 2023 à Lonay, ainsi que l'animation de celle-ci, sera menée au sein du comité.

Autre déception, l'absence de candidature d'un-e secrétaire de Conseil général pour rejoindre le comité. Pourtant, une telle présence au sein du comité apporterait beaucoup à l'association.

Le comité a été reconduit in corpore dans ses fonctions, auquel il faut ajouter l'élection d'Anne Devaux. Il est désormais composé de 8 membres: secrétaires des communes de Gimel, Etoy, Epalinges, Chavannes-près-Renens, Vevey et La Tour-de-Peilz, Montreux, Echallens et Saint-Prex. ■

Bonne santé financière

L'ASCCGV est essentiellement financée par les adhésions de ses membres. La cotisation de 50 CHF. annuelle a été maintenue pour l'année prochaine. Malgré un excédent de charges important dû à l'organisation des formations, l'association affiche des chiffres noirs avec un bénéfice de 2808 CHF. Le total du bilan est établi à 20 858 CHF. En l'absence de dettes, les fonds propres de l'association s'élèvent à 20 858 CHF.

AVDCH! 44^e assemblée générale

La 44^e assemblée générale de l'Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH) a eu lieu le vendredi 4 novembre 2022 à Grandson. Elle a réuni 96 membres et 20 invités dans la salle des quais au bord du lac.



Barbara Kammermann

Préposée itinérante
et membre du comité
de l'AVDCH

Il est 8h30 et le lac se présente à ses admirateurs dans un subtil camaïeu de gris malgré la pluie qui s'est invitée à la fête. Les membres de l'AVDCH ainsi que les invités, représentants des associations sœurs, services du Canton de Vaud, associations de communes et autorités, se pressent à la salle des quais à Grandson pour assister à la 44^e assemblée générale de l'AVDCH.

La matinée débute par un café-croissant permettant aux participants

de se retrouver enfin dans un joyeux brouhaha enthousiaste pour une première assemblée générale post-covid en présentiel.

L'ordre du jour de la séance, qui débute à 9h15, est suivi tambour battant.

Madame Nadine Cossy, présidente, donne lecture du rapport annuel d'activité 2021-2022. Celui-ci présente les activités du comité durant l'année écoulée dont, entre autres, les nombreuses séances dans les groupes de travail internes, cantonaux et fédéraux, les sessions des neuf séances des régionales, l'amélioration constante des offres de formation pour les préposées, les bonnes relations entretenues toute l'an-

née avec le service de la population du Canton de Vaud (SPOP) et la mise à jour régulière du site avdch.ch.

Elle annonce également les objectifs du comité pour l'année à venir, à savoir poursuivre la reconnaissance de notre métier auprès des autorités politiques cantonales, accompagner les communes partenaires faisant partie du groupe de travail e-Déménagement et l'application de ce projet et proposer une formation métier avec des ateliers pratiques et une validation des acquis.

Le rapport conclut sur l'assurance que les citoyen·nes sont et resteront au centre des préoccupations de l'AVDCH et de ses membres, lesquels continueront à

Machines-Services - Bernard Thonney



Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailluses, machines viticoles et communales. Vélocycleurs Bye Bike.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machinesservices.com

Partez GAGNANT avec GCM



Plus de 400 recettes de béton

Proche de vos chantiers

7m³ chargé en 5 min

PENSEZ ÉCO ET DURABLE
ECOBETON® - ECOGRAVE® - ECOSTAB®

DÉCOUVREZ EN PLUS SUR www.gcm.ch

GCM SA
GRAVIERE DE LA CLAVAZAUX-MOIRIES

TOUJOURS UN TEMPS D'AVANCE

Pour votre publicité dans

Point COMMUNE!

urbanic
Régie publicitaire

Avenue Edouard-Dapples 54,
1006 Lausanne
info@urbanic.ch
Tél. 079 278 05 94



Discours d'Antonio Vialatte, syndic de Grandson.

Teuta Jakaj et Didier Soster, nouveaux membres du comité de l'AVDCH.

L'apéritif a été l'occasion d'un moment d'échanges avec une magnifique vue sur le lac de Neuchâtel.

servir proactivement la population et à répondre ainsi aux besoins et attentes des partenaires cantonaux.

Madame Nadine Cossy est chaleureusement applaudie à l'issue de la lecture du rapport.

L'AVDCH compte à ce jour 297 membres (dont 3 préposés itinérants), soit 294 communes sur les 300 que compte le canton de Vaud.

Le comité, renforcé par l'arrivée de Madame Teuta Jakaj (Ecublens) et Monsieur Didier Soster (Lausanne) élus par acclamation, compte dès lors 11 membres.

Suivent l'allocation de Monsieur le préfet, Etienne Roy, la présentation de Monsieur Stéphane Schnyder, de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), le message de Monsieur Stève Maucci, chef de service du SPOP, pour terminer avec la présentation de la commune

de Grandson par son syndic, Monsieur Antonio Vialatte.

Après un agréable apéritif dégusté devant les baies vitrées de la salle des quais offrant une vue panoramique sur le lac, un délicieux repas attend les convives toujours dans la même salle et servi parfaitement par la brigade du restaurant attendant.

La journée se termine par les visites proposées aux participants sur inscription: un groupe part pour une visite guidée du bourg et un autre pour la visite du château. Grandson la médiévale dévoile ses secrets à celles et ceux, tenaces, que la pluie et le froid n'auront pas découragés.

Pour terminer, un tout grand merci à Madame Aline Mouelhi, préposée au contrôle des habitants de Grandson, et cheville ouvrière de cette journée. Les membres de l'AVDCH ont été formidablement bien accueillis



à Grandson. Tout s'est déroulé sans anicroche et ce n'est pas mentir de dire que tout le monde était enchanté... ils et elles l'ont répété.

Il convient également de remercier sincèrement Madame Annick Voirol, déléguée aux affaires culturelles et touristiques de Grandson, ainsi que toutes les personnes impliquées dans le succès de cette journée, sans oublier les plus vifs remerciements à la commune de Grandson pour son accueil et sa générosité.

L'année à venir s'annonce riche en défis et projets; les séances et groupes de travail seront nombreux et demanderont du temps et de l'énergie à tous les acteurs impliqués et concernés par le métier du contrôle des habitants.

Ce sera alors un plaisir de se retrouver, le 17 novembre 2023 à Leysin, pour une assemblée générale conviviale et chaleureuse pour laquelle le comité de l'AVDCH se réjouit d'ores et déjà de donner rendez-vous à ses membres et ses invités. ■



Visite guidée du bourg l'après-midi.

ACVBC! 77^e assemblée générale: « Cette fois-ci, l'aventure a eu lieu »

Le 16 septembre dernier, l'association cantonale vaudoise des boursiers communaux (ACVBC) a enfin pu fêter dignement son 75^e anniversaire, à Yverdon-les-Bains, après deux ans de report en raison de la crise sanitaire. Deux cents boursières, boursiers et invité-es étaient présents.



Jean-Marc Moreillon
Boursier à Aigle
et membre de l'ACVBC

Jean-François Niklaus, président de l'association, a tout d'abord adressé ses remerciements au syndic de la ville d'Yverdon-les-Bains qui a offert les café-croissants et mis à disposition l'infrastructure en matériel et personnel nécessaire au déroulement de cette assemblée ainsi qu'aux festivités du 75^e anniversaire qui se sont ensuivies. Toutes les personnes de l'équipe d'organisation, et plus particulièrement Fabrice Weber, ont aussi été remerciées pour leur importante implication dans la mise en place de cette journée sur le thème de « Koh Lanta ».

Après la présentation d'Yverdon-les-Bains par Monsieur le syndic Pierre Desseumontet et celle du district du Jura-Nord vaudois par Monsieur le préfet Etienne Roy, l'assemblée s'est poursuivie selon l'ordre du jour.

Dans son rapport, le président de l'ACVBC a présenté les membres du comité de l'association. Il a également

soulevé un point important qui va occuper les membres de l'ACVBC lors des prochaines années: ce point se nomme « MCH2 ». Le groupe de travail a poursuivi ses travaux et, sous la direction de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), les travaux ont bien avancé, permettant d'adresser un manuel complet de près de 300 pages au Canton en mai 2022. Les travaux vont concerner rapidement les communes pilotes, afin de pouvoir vérifier la concordance de la bascule de « MCH1 » à celle de « MCH2 » dans les meilleures conditions. « MCH2 » est une machine complexe demandant une implication forte de chacune et chacun. C'est donc un dossier dont on va encore parler bien quelques fois ces prochaines années.

Après les admissions et démissions, les rapports du caissier et des vérificateurs des comptes, ainsi que l'approbation des comptes et du budget, les jubilaires ont été félicités en recevant le traditionnel diplôme et des cadeaux. Il s'agit, pour vingt ans de sociétariat, de: Sandra Braissant, Jean-Michel Brandt, Mathilde Chevalley, Valérie Chezeaux, Annemarie Christen,

Elisabeth Constantin, Cédric Crausaz, Pascale Ducret, Pascal Pillonel, Sonia Pitton, Jean-Yves Thévoz, Muriel Bovet, René Curchod, Dominique Depping, Patricia Dutoit, Brigitte Emery, Josette Gasser, Stéphane Laurent, Francesco Montoro, Jean-François Niklaus et Karine Scarth, et pour quarante ans de sociétariat: Hervé Despont, Jacques Bertholet, Angeline Favre, Dominique Kaser, Reynold Keusen, Frédy Daenzer et Jean-Marc Roulin.

Cette année, le comité n'a pas enregistré de démission; tous ses membres ont donc été candidats à leur réélection. Afin de pouvoir apporter son soutien au plus grand nombre lors de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2, et conformément aux statuts en vigueur, le comité a proposé de s'adjoindre un membre supplémentaire en la personne de Fabrice Weber, spécialiste des questions liées à MCH2. La proposition a été acceptée et tous les membres du comité ont été élus ou réélus à l'unanimité, sous les applaudissements.

Faute de candidat-e pour l'organisation de l'assemblée générale du 5 mai 2023, et afin de ne pas devoir en



GROUPE kunzli
Assainissement lémanique

AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963

0800 107 000 | groupe-kunzli.ch



Hygiène publique, vidange et curage



KUNZLI FRERES SA

Inspection, détection et réhabilitation



AITV SA

Centre de gestion environnementale



CGE SA



Une salle de la Marive comble à Yverdon-les-Bains.

Mme Sheedy lors de son intervention.

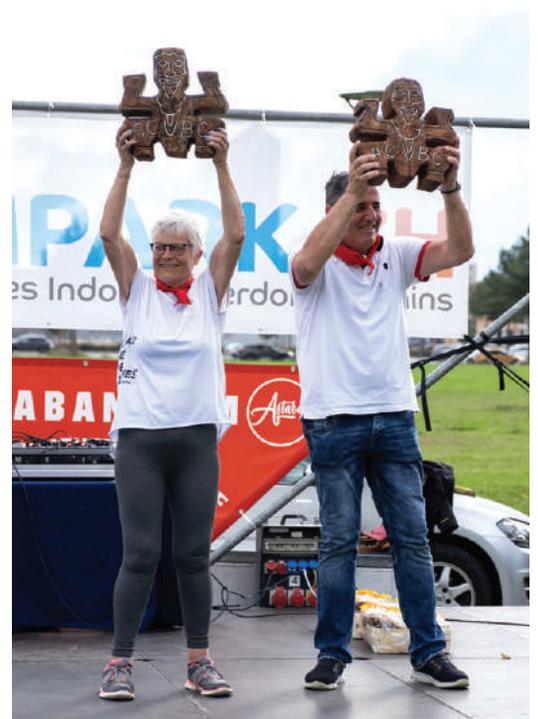
Fabrice Weber et Fabian d'Astaban Events ont permis l'organisation de cette journée spéciale.

Pierre Dessemontet, syndic d'Yverdon-les-Bains et Eloi Fellay, directeur de l'UCV.

Pour les plus gourmands et courageux, petite dégustation croquante.



Le comité 2023 de l'ACVBC avec la conseillère d'Etat, Mme Valérie Dittli. De gauche à droite: M. Jean-Marc Moreillon, Aigle (délégué au magazine *Point CommUNE!*), M. Jean-Yves Thévoz, St-Prex (vice-président), M. Stéphane Ruby, Corseaux (caissier), M. Jean-François Niklaus, Epalinges (président), M. Fabrice Weber, Yverdon-les-Bains (spécialiste MCH2), M. Nicolas Rapin, Moudon (secrétaire). Membre du comité manquant sur la photo: Mme Laurence Fontana, Morrens (assurance caution).



organiser une nouvelle dans environ six mois seulement, il a été décidé qu'il n'y en aurait pas en 2023. Par contre, le 26 avril 2024, les assises de l'association se tiendront à Crissier.

Monsieur Jean-Paul Carrard, directeur de la perception de l'administration cantonale des impôts (ACI), a apporté quelques informations relatives à la refonte du processus des revendications en matière d'imposition des frontaliers-ières et remercié les boursiers-ières pour leur implication.

Madame Emma Sheedy, directrice des finances communales auprès de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), a transmis quelques informations sur le planning des travaux «MCH2» et sur les autres travaux menés en parallèle.

Monsieur Eloi Fellay, directeur de l'UCV, a remercié toutes les boursières et tous les boursiers pour leur implication dans les changements actuels, ainsi que les formateurs qui permettent à l'UCV de proposer un grand choix de cours.

Madame la conseillère d'Etat Valérie Dittli, cheffe du Département des finances et de l'agriculture, a adressé des félicitations à l'ACVBC pour ce jubilé et apprécié cette journée qui favorise les contacts entre les membres, liens qui sont primordiaux.

Les présentations des différents orateurs sont disponibles sur acvbc.ch.

Aucune proposition individuelle n'étant parvenue au comité, le président a levé la séance, non sans remercier les



différents sponsors et surtout la ville d'Yverdon-les-Bains. Il a ensuite passé la main à Fabian (ancien participant de l'émission «Koh Lanta» en 2017) et à son équipe d'Astaban Events pour que:

Enfin... l'aventure commence!

Justement, l'aventure a débuté, pour certain-es, par une dégustation apéritive de quelques vers, blattes géantes ou autres... tarentules. Puis, s'est ensuivi le repas concocté par le restaurant Le Ranch, animé entre les plats par des prestations vocales incroyables de l'excellent groupe VOXSET. L'après-midi, les épreuves mises en place par Astaban Events ont rencontré un grand succès

et la compétition s'est déroulée dans un magnifique esprit de camaraderie, devant de nombreux supporters et supportrices.

La journée s'est terminée par un souper de gala servi par le restaurant des Quais et une animation musicale ayant permis aux rescapés de se défouler encore un peu. Une journée d'anniversaire qui restera à jamais ancrée dans nos esprits!

Le film souvenir et toutes les photos sont disponibles sur acvbc.ch (merci de suivre les instructions décrites pour y avoir accès). ■

Accès & Elévaticque SA



1023 Crissier
Tél. 021 711 77 77
www.elevaticque.ch



ECHELLES - ECHAFAUDAGES - NACELLES

AVIATCO! Une 38^e journée technique à La Sarraz

Visites de sites emblématiques du patrimoine du bourg, exposés et présentations diverses sont venus enrichir la 38^e journée technique de l'association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux le 30 septembre dernier.



Charles Wernuss
Chef de secteur police
des constructions
à Echallens

Ce sont une nouvelle fois près d'une quarantaine de techniciennes et techniciens communaux (une belle affluence), qui se sont retrouvés dans la charmante bourgade de La Sarraz, située au pied du Jura, à l'occasion de la journée technique d'automne.

Une journée brillamment organisée par notre collègue Dominique Pythoud, technicien de ladite cité. Après l'accueil autour d'un café-croissant, Monsieur Daniel Develey, syndic des lieux, a adressé quelques mots de bienvenue aux participant-es.



Daniel Develey, syndic de La Sarraz et Sacha Karati, architecte, urbaniste et membre du comité de la SIA - Vaud.

Présentation d'un site de chauffage à distance qui fait la fierté de toute une région

Il a poursuivi avec la présentation de la société de chauffage à distance CAD-CIME. Celle-ci appartient aux groupes Holcim et Romande Energie ainsi qu'aux communes de La Sarraz, Eclépens et Pompaples, soit un bassin de population de près de 4000 habitant-es, qui est un véritable fleuron industriel et énergétique pour toute une région.

Exposé sur la procédure de concours d'architecture

Monsieur Sacha Karati, architecte, urbaniste et membre du comité de la SIA - Vaud, a ensuite captivé l'auditoire par un exposé très détaillé sur la procédure de mise au concours d'un projet d'architecture selon la norme SIA 14. Il a mis en particulier l'accent sur les différentes démarches y relatives, les pièges à éviter ainsi que les buts et les avantages d'une telle démarche.

Visite de deux sites d'exception

La première visite guidée a été celle de La Filature, effectuée sous la conduite de Monsieur Denis Girardet, gestion-

naire du lieu. Il s'agit de la reconversion d'un ancien site industriel en centre artisanal et associatif. Le site est géré aujourd'hui par des passionné-es de culture qui ont à cœur de faire vivre La Filature et de l'animer en proposant des événements variés dans les domaines de la culture, de l'artisanat et même de l'alimentation. Cette équipe s'engage à soutenir tous les acteur-trices déjà présent-es sur le site en développant son rayonnement social, touristique et culturel, dans le but qu'il devienne un lieu de vie incontournable de la région.

Ce fut ensuite le moment de découvrir le château de La Sarraz, un monument historique d'exception. Construit sur un éperon rocheux aux confins des terres de l'abbaye de Romainmôtier, le château n'est d'abord qu'un donjon, probablement en bois, édifié par Adalbert de Grandson (1049). Attesté en 1152, il permet de contrôler un passage étroit d'où son nom de Serrata (qui donnera serrure) devenu Sarra. Quatre châteaux jalonnent ainsi cette route d'importance stratégique et surtout économique, reliant l'Italie et la France, passant par Joux (Pontarlier), Les Clées, La Sarraz et Chillon. Pour



Travaux forestiers
Commerce de bois
Travaux en propriété

Génie forestier
Scierie mobile
Vente de produit fini de sciage



pouvoir poursuivre leur chemin, les voyageurs devaient s'acquitter d'un droit de passage. Aussi, le transport de denrées était très onéreux.

Mais la visite du jour, sous la conduite de Messieurs Sylvér Francfort, architecte et vice-président du conseil de la Fondation du château de La Sarraz et Patrice Robert-Grandpierre, expert en protection incendie AEAI, était essentiellement placée sous le regard de la protection incendie d'un tel bâtiment: de la vue d'ensemble d'un tel site et de la complexité de répondre aux exigences actuelles en matière de protection incendie et de celles liées aux aspects

et aux contraintes de la protection du patrimoine d'un bâtiment historique.

A l'issue de ces visites, la journée s'est terminée par un apéritif et un repas pris en commun dans un établissement public de la cité. ■

La visite du château de La Sarraz était placée sous le regard de la protection incendie d'un tel bâtiment.

La Filature tient son nom de la fabrique de couvertures qui existait à cet endroit de 1871 à 1977.

C L A U D E
FAVRE S.A.
Spécialiste toitures & façades

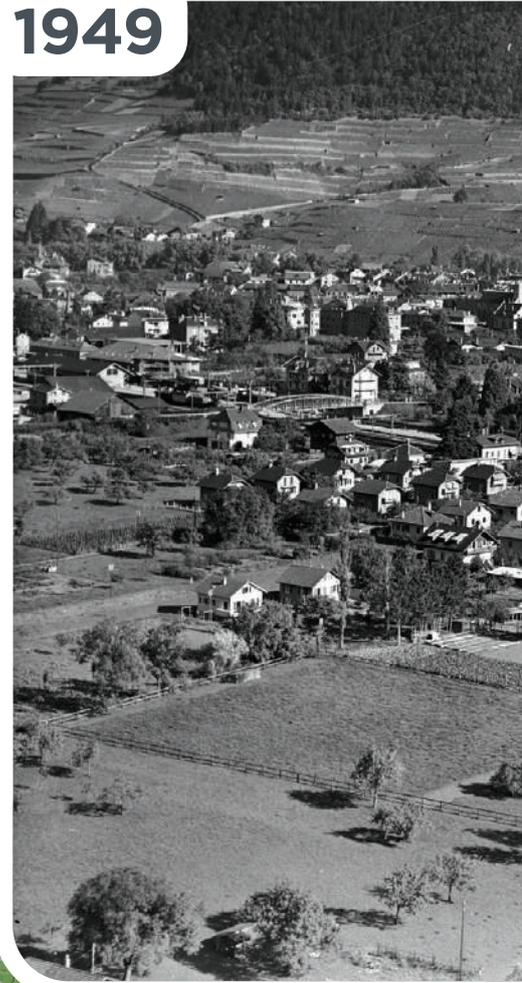
YVERDON 024 445 36 78
VALLORBE 021 843 14 24
LAUSANNE 021 653 60 60
www.claude-favre.ch



Vaud du ciel

Cette rubrique présente le projet «Vaud du ciel» (vaud-du-ciel.ch) de Jean-Michel Zellweger, qui réunit, en trois tomes, des photos historiques et plus récentes du territoire vaudois afin de montrer l'évolution à travers les années.

1949





2016

ville d'Aigle

En 1949, le silo à grain existait déjà. L'hôpital (au premier plan) était à cette époque implanté dans la verdure, avec quelques petites maisons individuelles parsemées tout autour. On distingue clairement le pont métallique enjambant les voies de chemin de fer à l'extrémité de la gare (au milieu, à gauche des photos).

En 2016, lorsque la photo a été prise, l'hôpital était encore en fonction. Il a été désaffecté en novembre 2019 pour centraliser les patient-es dans le nouvel hôpital de Rennaz. Le bâtiment devrait être détruit et céder la place à un nouveau gymnase.

L'urbanisation, comme partout, a gagné de la place, avec de nouvelles petites maisons et immeubles ainsi qu'une zone industrielle et artisanale. Quant à la gare, elle a été réaménagée pour faciliter l'accès aux trois lignes de chemins de fer privés que sont l'AOMC (Aigle-Ollon-Monthey-Champéry), l'ASD (Aigle-Le Sépey-Les Diablerets) et l'AL (Aigle-Leysin), sans oublier, bien sûr, la ligne CFF du Simplon.

Agenda UCV

<p>COMITÉ DE L'UCV</p> <p>Mardi 20 décembre 12h00 Lausanne</p> <p>Mardi 17 janvier 12h00 Lausanne</p> <p>Mercredi 22 février 7h30 Savigny</p>	<p>CONSEIL DES 50</p> <p>Jeudi 2 mars 14h00 Morges</p>	<p>GROUPE DES VILLES</p> <p>Mardi 7 mars 7h30 Lausanne</p>	<p>GROUPE BOURGS ET VILLAGES</p> <p>Mercredi 8 mars 14h00 Bercher</p>	<p>AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES</p> <p>Samedi 10 juin 2023 Chapelle-sur-Moudon</p>
---	--	--	---	--

Vous pouvez retrouver toutes les dates des séances des organes de l'UCV sur ucv.ch/agenda

Agenda associations

<p>AVSM</p> <p>Vendredi 6 octobre 2023 Assemblée générale Trélex</p>	<p>AVDCH</p> <p>Mercredi 17 novembre 2023 Assemblée générale Leysin</p>	<p>ACVBC</p> <p>Vendredi 24 avril 2024 (pas d'AG en 2023) Assemblée générale Crissier</p>	<p>ASCCGV</p> <p>Mercredi 27 septembre 2023 Assemblée générale Lonay</p>	<p>AVIATCO</p> <p>Vendredi 12 mai 2023 Assemblée générale Payerne</p>	<p>SOPV</p> <p>Vendredi 30 juin 2023 Assemblée générale Lieu à définir</p>	<p>CDPV</p> <p>Vendredi 16 juin 2023 Assemblée générale Lieu à définir</p>
--	---	---	--	---	--	--

Formations et prestations de l'UCV

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élu·es, cadres et employé·es communaux sur ucv.ch/formations

Pour tout conseil juridique, financier ou en aménagement du territoire, contactez les spécialistes de l'UCV via conseils@ucv.ch ou au **021 557 81 30**.

Manuel

L'UCV propose une deuxième édition augmentée du *Manuel d'introduction à la gestion financière communale*.

Disponible sur ucv.ch/manuel



UCV App

Retrouvez les actualités de l'UCV et les articles du *Point CommUNE!* au format numérique sur l'application UCV.



L'UCV sur LinkedIn



Suivez-nous aussi sur LinkedIn et restez au courant de toutes nos actualités!

linkedin.com/company/ucv



**LIAUDET PIAL
RÉHABILITATION**

RÉPARATION PAR LE GAINAGE DES CANALISATIONS



AVANT



APRÈS



Intervention **24/7** numéro gratuit **0800 621 621** www.liaudet-pial.ch

CAVE DE LA CRAUSAZ FÉCHY



Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz
Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille



Offre spéciale carton de dégustation

5 x 70 cl.

Cave de la Crausaz Féchy

Féchy AOC La Côte CHF 43.50

5 x 70 cl.

Cave de la Crausaz rouge

Les Bourrons, assemblage CHF 43.50

5 x 70 cl.

Rosé La Crausaline

Pinot Noir CHF 45.00

Prix du carton

CHF132.00

Je commande _____ carton(s) de dégustation livré(s)
à mon domicile pour la somme de 132.00 par carton
(uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NP/lieu : _____

Tél. _____

Signature : _____

Rénovation

Immeuble de la Route
de Berne 7 à Lausanne



- **Partenaire** des communes vaudoises pour développer les logements à loyer abordable
- **Expérience** et efficacité dans les mandats de gérance et dans toutes les étapes d'un projet de construction ou de rénovation
- **Esprit** de coopérative promouvant le respect, la confiance, le lien social et la durabilité

Promouvoir le bien-habiter

Visionnez le film
du 100^e anniversaire
de la SCHL!



100^e
SCHL
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
D'HABITATION LAUSANNE

www.schl.ch